Penanger et de La Lande, Gwerz tragique au XVII^e siècle en Trégor

Daniel GIRAUDON
Professeur de breton, université de Bretagne occidentale
Centre de recherche bretonne et celtique, Brest

Non loin du village de Kerodi [1], se trouvait autrefois une ancienne gentilhommière que ses propriétaires avaient depuis longtemps abandonnée pour on ne savait au juste quel motif. On continuait de l'appeler le château de Lanascol, quoiqu'elle ne fut guère qu'une ruine [2]. Il est vrai que les avenues par lesquelles on y accédait avaient conservé leur aspect seigneurial, avec leurs quadruples rangées de vieux hêtres dont les vastes frondaisons se miraient dans de magnifiques étangs. Les gens d'alentour se risquaient peu le soir, dans ces avenues. Elles passaient pour être à partir du coucher du soleil, le lieu de promenade favori d'une « dame » que l'on désignait sous le nom de Groac'h Lanascol, la Fée de Lanascol. Beaucoup disaient l'avoir rencontrée, et la dépeignaient sous les couleurs les plus diverses. Ceux-ci faisaient d'elle une vieille femme, marchant toute courbée, les deux mains appuyées sur un tronçon de béquille avec lequel, de temps en temps – comme cet autre être fantastique trégorrois, le *skuber delioù* – elle remuait à l'automne, les feuilles mortes. Les feuilles mortes qu'elle retournait ainsi devenaient soudain brillantes comme de l'or et s'entrechoquaient avec un bruit clair de métal. Quiconque aurait jeté un chapelet sur ces feuilles aurait fait fortune avec ces paillettes d'or. Selon d'autres, c'était une jeune princesse, merveilleusement parée, sur les pas de qui s'empressaient d'étranges petits hommes noirs et silencieux – sans doute les *korrlandoned* de Run ar gazel en Plouzélambre. Elle s'avançait d'une majestueuse

1. Aujourd'hui : Keraudy. C'était autrefois une dépendance de la commanderie de Pont-Melvez. Touchant au cimetière, une maison portait le nom de l'Hôpital. Appelé parfois le temple de Saint-Jean, saint à qui était dédiée sa chapelle avant d'avoir pour patronne la Vierge, le lieu était à peu de distance d'un « grand chemin » qui, se dirigeant vers le nord par le Clandy, « la maladrerie » et passant près du Mouster « le monastère », entrait sur le territoire de Ploulec'h à Pontol. Devenue église tréviale en 1653, Keraudy fut érigée en paroisse en 1851 (TANGUY, Bernard, *Dictionnaire des noms de communes trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Chasse Marée-Ar Men, 1992). En 1499, les paroissiens de Keraudy avaient accordé dans leur église des prééminences au seigneur de Lanascol.

2. En 1860, la *Géographie des Côtes du Nord* de Gaultier du Mottay le signale en ruines.

allure de reine. Parfois elle s'arrêtait devant un arbre, et l'arbre aussitôt s'inclinait comme pour recevoir ses ordres. Ou bien, elle jetait un regard sur l'eau d'un étang, et l'étang frissonnait jusqu'en ses profondeurs, comme agité d'un mouvement de crainte sous la puissance de son regard.

Cette légende relatée une veille de Toussaint 1910 par Anatole Le Braz à l'un de ses amis[3] et qui fait allusion aux allées du manoir de Lanascol, aujourd'hui restauré, rappelle justement une complainte ancienne, rapportant elle, un fait réel qui se termina par l'abattage des arbres de cette même avenue qui faisait la fierté de ses propriétaires. L'événement eut lieu, près de 300 ans plus tôt, précisément le 11 juin 1649. Il s'agissait d'un acte de vengeance à la suite d'un meurtre commis par le seigneur des lieux sur la personne d'un autre gentilhomme de Ploumilliau, le seigneur de Penanger.

Depuis fort longtemps on le sait, il fut de coutume en Basse-Bretagne de composer ce qu'on appelle des ballades historiques, des *gwerzioù* au sujet de faits divers authentiques, ou supposés tels, ayant marqué la vie des villages et destinés à en garder le souvenir. Ainsi, mis en vers à chaud, puis transmis de génération en génération, de bouche à oreille, certains d'entre eux ont franchi les siècles, et on en perçoit encore aujourd'hui des échos[4].

Leur passage de mémoire en mémoire sur de très longues périodes, pour la plupart d'entre eux sans le secours de l'écrit, leur circulation sur des secteurs plus ou moins éloignés du lieu de l'événement, ont entraîné des modifications, des suppressions, des disparitions de passages, des interpolations qui font que l'on trouve souvent ces chants sous forme de versions à la fois apparentées et partiellement dissemblables. Une de leurs caractéristiques cependant, c'est qu'ils conservent, notamment lorsqu'ils sont recueillis dans un périmètre proche des faits qu'ils retracent, des noms de lieux et de personnes qui permettent de procéder à une enquête à la fois sur le terrain et dans les archives afin d'apprécier l'authenticité de leur contenu. Ils deviennent alors, moyennant critique, une source pour l'histoire locale événementielle et plus encore pour l'étude des mentalités.

Les différentes versions ou variantes

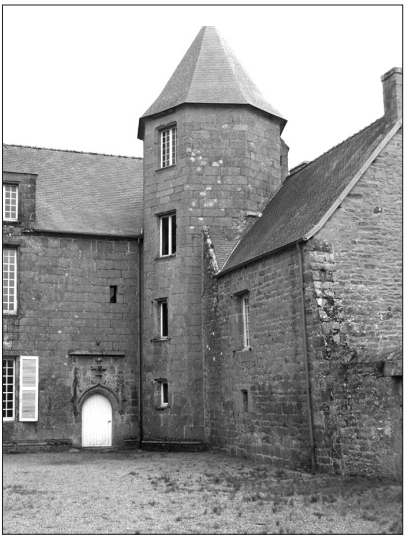
On sait la place tenue par la chanson dans l'ancienne société bretonne traditionnelle. C'est la richesse littéraire de la Bretagne, disait Joseph Loth, une richesse qui fut révélée à l'Europe par la publication du Barzaz-Breiz de La Villemarqué en 1839. En Trégor, c'est en particulier à François-Marie Luzel (1821-1895) que l'on doit une merveilleuse collecte de chants populaires dont il publia, entre 1868 et 1874, un choix de plus de 200 pièces, en deux

3. Evans Wentz, W. Y., *The fairy-faith in Celtic countries*, Oxford, 1911, 1977, p. 186-88.

4. Je parle ici naturellement des mémoires populaires. Ces *gwerzioù* sont repris aujourd'hui avec succès par les artistes biens connus, Yann-Fañch Kemener, Annie Ebrel, Denez Prigent, Éric Marchand, Marthe Vassalo, Yfig Troadeg… chacun dans le style qui lui est propre.

Figures 1 et 2 – *Manoirs de Keranvern (à gauche) et de Lanascol (à droite) en Ploumilliau* *(cl. Daniel Giraudon)*





forts volumes[5]. Parmi celles-ci, on trouve la *gwerz* qui nous intéresse*, Ann Aotro Penangêr hag ann aotro Delande*, le seigneur de Penanger et le seigneur de La Lande[6]. Nous avons pu en rassembler huit versions. Luzel en publia trois, deux en breton dans le tome 2 des *Gwerziou* et une en français dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Les autres sont manuscrites et inédites[7].

On ne s'étonne pas de l'intérêt que Luzel pouvait porter à cette *gwerz* quand on sait que l'événement qu'elle relate se déroula à Ploumilliau à quelques lieues du domicile familial de Keranborgne au Vieux-Marché[8]. Très tôt, il l'avait entendue chanter mais il n'y prêtera vraiment attention qu'en 1844 quand il chercha à constituer ses volumes de *Gwerziou*. On remarque d'ailleurs que ses premiers véritables collectages datent de cette époque[9]. Ce fut justement un habitué du manoir paternel, l'aveugle Yves Garandel[10], âgé à l'époque de 71 ans, ancien tailleur d'habits devenu

5. Puis en 1890-1891, deux autres volumes de *Soniou Breiz-izel*, en collaboration avec Anatole Le Braz (près de 250 pièces).

6. Luzel, François-Marie, *Chants populaires de Basse-Bretagne Gwerziou Breiz-Izel*, Tome 2, Paris 1971, p. 202-217

7. Voir liste ci-dessous.

8. Les marchés de la commune de Plouaret se tenaient au Vieux-Marché, qui faisait alors partie de Plouaret. Le Vieux-Marché a été converti en paroisse en 1860 et en commune en 1866.

9. Les pièces qui portent une date antérieure lui étaient venues de son oncle Julien-Marie Le Huërou (1807-1843).

10. Assez curieusement, Luzel ne donne pour ainsi dire pas de précisions concernant cet homme, ni d'ailleurs sur ses informateurs en général. Le nom de famille, Garandel,

mendiant pour cause de cécité, qui lui chanta la première version de cette complainte (GW1). C'est ce qu'il indique, dans son édition bilingue *: Chanté par Garandel, surnommé compagnon l'aveugle. Plouaret 1844 – Kanet gant Garandel, leshanvet kompagnon Dall – 1844*[11]. Le nom de cet homme figure de nombreuses fois parmi ses informateurs avec celui de la célèbre Marc'harid Fulup[12], sa voisine de Pluzunet dont Anatole Le Braz disait que c'était « la tradition incarnée ».

On serait tenté de considérer le chant manuscrit déposé à la bibliothèque municipale de Rennes, (Fonds Luzel, ms 1020, p. 8) comme celui ayant servi à l'impression de la première version des *Gwerziou*. Il en est en effet très proche. Néanmoins, Luzel indique dans ce manuscrit qu'il lui a été « dicté[13] » et non pas « chanté » par Garandel comme il l'écrit dans la version imprimée, et il donne en outre une date précise « le 24 juillet 1844 » et non pas seulement « 1844 ». De plus, des différences existent entre l'imprimé et le manuscrit, non seulement au niveau de l'orthographe, mais aussi au niveau du texte. Enfin, la régularité de l'écriture à la plume et la mention d'une autre date à la suite de la copie[14] m'amènent à penser qu'il ne s'agit pas ici du carnet de terrain mais d'une autre mise au net postérieure.

En revanche, j'ai mis la main sur l'original de la deuxième version imprimée (GW2), ou du moins sa version manuscrite, et même si, là encore, on constate des différences d'orthographe, le texte, à quelques mots près, est bien le même. Ce document, recopié au propre, dans une belle écriture bien droite, avec les divisions des diverses scènes du récit en chiffres romains correspondant à celles de l'impression des *Gwerziou*, figure dans les papiers adressés par Luzel à Hippolyte Raison du Cleuziou[15].

---

est très répandu dans la région de Plouaret. Joseph Ollivier se trompe de prénom (comme l'abbé Batany dans sa thèse, page 162) quand il écrit : « Guillerm (ou Guillaume) Garandel, surnommé Compagnon-dall, était tailleur de son métier. Devenu aveugle, il se fit mendiant ». Ollivier, Joseph, *Pages inédites de Luzel*, p. 136, *An Oaled*, n° 48, 1934. Guillaume Garandel était effectivement, tailleur d'habit, mais c'était le fils de notre Yves Garandel (1773-1853) surnommé Compagnon Dall, (Luzel écrit également : Dall Compagnon) et tous les deux furent informateurs de Luzel. Yves Garandel, l'aveugle du Vieux-Marché, était marié à Marie-Josèphe Le Guillou. Il fut, lui aussi, tailleur d'habits et devint mendiant lorsqu'il perdit la vue. C'est d'ailleurs la profession qu'on lui attribue lors de la naissance de sa fille Marie-Jeanne en 1824, donc au moins vingt ans avant la collecte de Keramborgne. Lorsqu'il mourut en 1853, il était à nouveau qualifié de mendiant. Le fils, Guillaume, ne semble avoir fourni que des contes à Luzel, tandis que le père était à la fois chanteur et conteur.

11. *Gwerziou* 1, p. 208/209.

12. Voir Castel, Guy, *Marc'harit Fulup*, Bégard, 1989.

13. « Je faisais venir à Plouaret, où j'avais établi mon quartier général, les conteurs et chanteuses émérites qui m'étaient signalés, à plusieurs lieues à la ronde. Je leur demandais de me débiter leurs contes ou de chanter leurs chansons, en breton, et comme ils en avaient l'habitude au foyer des veillées d'hiver, écrivant sous leur dictée, les arrêtant souvent, et leur faisant souvent répéter certains passages afin de pouvoir saisir le mouvement, les nuances, les expressions mêmes » ; cité dans Castel, Guy, *op. cit.*, p. 23.

14. Sous cette date, Luzel en ajoute une autre : Keramborgne, 17 août 1844, sans doute la date de la mise au net (une autre ?) (Bibl. mun. de Rennes, ms 1020, cahier 1).

15. Collection du Cleuziou, texte que m'avait fourni le chanoine du Cleuziou en 1981.

La deuxième version imprimée (GW2) dans les *Gwerziou* n'est pas datée ; elle lui fut chantée, comme il le précise, par une vieille femme de Ploumilliau (en fait il écrit sur le manuscrit : *une femme* de Ploumilliau[16]). Dans cette même commune, Luzel raconte comment au cours d'une de ses randonnées dans la campagne à la recherche de traditions populaires, il s'en procura une troisième mouture : « Dans mon enfance, j'avais maintes fois entendu chanter, aux veillées de Keramborgne, cette tragique ballade mais avant de quitter Ploumilliau, je veux me la faire chanter encore. […] le soir après dîner, mon parent le notaire fit chercher dans le bourg une vieille mendiante connue pour avoir la mémoire bien fournie de vieilles ballades, et je copiai sous sa dictée le gwerz de Deslandes et de Pénanguèr[17]. »

Grâce à ces *Impressions et Notes de voyage*, publiées dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, on apprend que la séance eut lieu le 12 août 1863 et que la chanteuse était de Ploumilliau. On regrette de n'avoir de ce texte (BV) qu'une traduction en français. S'agirait-il d'un collage effectué par Luzel à partir des deux versions données dans le volume de *Gwerziou* plus un ajout d'autres fragments, comme le pense Françoise Morvan[18] ? Même si on sait que Luzel se permettait quelques libertés, minimes il est vrai, dans la retranscription de ses collectes, il est difficile de l'assurer dans la mesure où, comme je viens de le dire, la version manuscrite de la bibliothèque municipale de Rennes (BMR) présente déjà des différences avec la version imprimée des Gwerziou, elle même différente de celle de la bibliothèque municipale de Quimper (BMQ3) avec pourtant le même informateur, Garandel. Il faudrait en outre leur ajouter une quatrième version, inédite, reproduite en fac-similé dans la réédition des *Notes de voyage* et aussi qualifiée de « proche de celle de Garandel » ! Nous allons revenir sur ce point.

C'est encore un habitant de Ploumilliau, un certain M. Lopez[19] qui fournit à Luzel une autre version qui reste inédite (BMQ1). Elle se trouve dans les manuscrits de Luzel à la bibliothèque municipale de Quimper ainsi que deux autres versions[20] (BMQ2-3). Elles comportent des éléments originaux[21]. Là encore, on note la mention donnée par Luzel selon laquelle, la

16. Document du Cleuziou.

17. Luzel, François-Marie, *En Basse-Bretagne, impressions et notes de voyage*, *Revue de Bretagne et de Vendée,* tome VIII, Nantes, 1865, p. 309-310.

18. Voir Morvan, Françoise, *Les œuvres de Luzel, Notes de voyage*, Rennes 1997, p. 25 note 9 et 195.

19. Il s'agit sans doute de Yves-Marie Lopez, né à Ploulec'h le 14 septembre 1844 et mort à Ploulec'h le 8 février 1910. Il était le mari de Jeanne Le Gall, chanteuse qui s'intéressait à la chanson bretonne. Elle participa aux fêtes bretonnes soutenues par Marie Manach, Lady Mond, (voir *An Oaled*) et vint vivre à l'Isle, an Enez, à Ploumilliau non loin du manoir de Kerwern.

20. Je remercie Didier Bécam de m'avoir signalé l'existence de ces manuscrits.

21. Une de ces deux versions doit correspondre à la note de Luzel dans les *Gwerziou*, p. 202 : « D'autres versions portent au lieu de Delande, Eolandan et même Sulandro ». Nous retrouvons bien la version qui mentionne Eolandan mais pas celle où figure le nom Sulandro. Luzel n'a peut-être pas jugé utile de la noter car trop semblable aux autres. Dans la liste des chansons de Marc'harid Fulup établie par Vallée figure ce titre : n° 242 « Gwerz an Otro Penanger hag an Otro Andreo ».

version BMQ3 lui aurait été *dictée par l'aveugle du Vieux-Marché*. Elle présente pourtant des différences notables avec la première version (GW1) des *Gwerziou* qui, elle aussi, venait de Garandel.

On peut penser que ce sont les copies successives d'une même pièce, sous la dictée de gens peu habitués à ce genre d'exercice, le besoin (et la difficulté) de répéter la même phrase, les oublis d'une dictée à l'autre… entraînant certaines modifications[22]. Cela était dû aussi à l'évolution de l'orthographe bretonne à l'époque. Luzel dit lui-même en introduction à sa collection de chants :

> « Quant à mon orthographe bretonne, j'avoue qu'elle est parfois indécise et flottante. Je suis presque toujours Le Gonidec ; cependant, comme sur certains points il est incomplet ou défectueux, j'adopte alors d'autres modèles ; j'innove même quelquefois, ou du moins, je crois le faire[23]. »

On constate aussi des variations dans les transcriptions de Luzel qui alterne entre la prononciation locale trégorroise et une certaine forme littéraire. On croit le voir encore s'efforcer de régulariser la métrique en contractant les mots, semblant parfois utiliser à cet effet des synonymes, plus longs, plus courts… ou plus bretons (?). Ces dernières opérations pouvaient avoir lieu après coup lors de la mise au propre. Mais tout cela était-il totalement de son fait ? En effet, on peut aussi imaginer que le même chant ait pu être noté par Luzel auprès de la même personne à des périodes relativement éloignées les unes des autres. Comme je l'ai moi-même constaté lors de mes enquêtes de terrain, certaines altérations sont le fait des chanteurs eux-mêmes : changements de termes, emploi de synonymes, oubli de couplets, éléments nouveaux… Il y a un décalage entre la langue quotidienne et celle de la poésie ancienne de tradition orale, des niveaux de langue différents et les chanteurs savent en jouer, tout comme ils transmettent des archaïsmes, consciemment ou non[24]. Par conséquent, il n'y a peut-être pas lieu de s'étonner outre mesure de ces transformations d'une interprétation à l'autre, fussent-elles du même chanteur.

---

22. Au cours de mes enquêtes de terrain, j'ai souvent été frappé de constater que lorsque je demandais à mes informateurs de répéter une phrase, celle-ci était rarement reformulée telle quelle. De plus, pour ce qui est de la chanson populaire proprement dite, la rime, qui n'est souvent en fait qu'une assonance, n'était en rien un obstacle à la modification des textes. Cela ne m'a jamais semblé être un problème pour les chanteurs, et même d'ailleurs quand deux vers consécutifs ne rimaient pas, ça ne les gênait pas.

23. *Gwerziou* I, Préface, page V, réédition. Paris 1971. Voir aussi les explications de Le Braz à propos de sa collaboration avec Luzel pour les sonioù dans *Soniou* I, Introduction page XXXVII : « Notre orthographe non plus ne paraîtra pas impeccable. Elle est hésitante, elle varie parfois d'une chanson à l'autre. Mais on voudra bien tenir compte de ce fait, que la langue bretonne n'est pas fixée. Cent pays, cent modes, cent paroisses, cent églises dit un proverbe du cru. On pourrait ajouter, en ce qui concerne la Basse-Bretagne : "Cent paroisses, cent formes dialectales différentes". »

24. Voir Favereau, Francis, *Phonologie des rimes et de vers dans la poésie chantée à Poullaouen*. Kergoat (Lukian), *Live yezh ar c'hanaouennoù pobl*, Klask 3, Rennes 1996, p. 35-55.

Enfin pour clore la liste des textes utilisés pour cette étude[25], nous trouvons une autre longue version[26] (SP) de notre complainte, recueillie par Madame de Saint-Prix (1789-1869). Avec Aymar de Blois (1760-1852) Alexandre Lédan (1777-1845), Hersart de La Villemarqué (1815-1892), et Jean-Marie de Penguern (1807-1856), cette dame figure parmi les précurseurs de la collecte de chants populaires en langue bretonne au XIXe siècle. Malheureusement, là encore, nous ne savons pas à quelle date fut trouvée la *gwerz* en question par une femme qui partagea son temps entre les terres de Traonfeunteuniou à Ploujean et celles de Kerbournet près de Callac d'où elle était originaire. Toutefois, une note manuscrite, sur le même document, nous apprend que le chanteur serait un descendant du *merer*, du métayer[27] de Lanascol au moulin du Roudour[28]. Cette version aurait donc pu être notée à Plouzélambre, non loin du manoir, comme le laisse d'ailleurs supposer la richesse des détails contenus dans le texte. On notera aussi la forme très locale des noms de lieux, comme *Tredudall*[29], pour Tréduder, et *Plourec'h*, pour Ploulec'h qui renforce l'idée que le chanteur était bien du secteur de Ploumilliau

Il paraît curieux de ne pas trouver trace de cet épisode sanglant dans d'autres collectes ; par exemple, dans les cahiers d'un instituteur de Ploumilliau, un certain Yves Lamer, originaire de Caouennec qui « prenant au sérieux les circulaires de M. de Fortoul relatives à la recherche des traditions du peuple, s'efforça de les appliquer, dans le district de Ploumilliau[30] ». Cette *gwerz* ne figure pas non plus dans les carnets de La Villemarqué[31]. Elle est également absente des collections de Gabriel Milin [32], Jean-Marie de Penguern ou Narcisse Quellien[33] ou encore de celle du colonel Bourgeois[34], des collecteurs qui enquêtèrent pourtant dans une grande partie du Trégor. Notre recherche est aussi restée vaine dans l'abondante

25. Il faudrait encore ajouter le fac-similé de deux pages manuscrites inédites de la gwerz qui figure dans la réédition des *Notes de voyage* de Luzel, (Morvan, Françoise, Rennes, Terre de Brume, 1997, p. 30-31). Mais nous n'avons pu retrouver l'original et donc la partie manquante à la bibliothèque municipale de Rennes.

26. Ce document inédit est reproduit en annexe ci-dessous avec sa traduction.

27. D'après cette gwerz, le *merer* en question aurait pris part au combat. Madame de Saint-Prix précise après la chanson que « les parents du merer eurent en ferme le moulin du Roudour comme récompense des parents de Delandan ».

28. À Plouzélambre, le moulin à eau du Roudour à l'époque de la collecte de Madame de Saint-Prix avait pour propriétaire : Guillaume Le Bihan (Arch. dép. du Finistère, 12S2, 7 juillet 1848, État des moulins dans l'arrondissement de Lannion). C'est un nom de famille porté dans deux versions de la gwerz par le sacristain et son fils (GW2, BMQ2).

29. Madame de Saint-Prix ajoute en note à la suite de la chanson : « Pennenguer est en Tredudall ».

30. Voir cahiers de la bibliothèque municipale de Rennes (sur la période 1854-1855), ms 1024 et Lasbleiz, Bernard, « Yves Lamer », *Musique Bretonne*, n° 162, 2000, p. 28-32.

31. Renseignements donnés par Fañch Postic.

32. *Gwerin*, 1,2,3 Hor Yezh, 1961.

33. Quellien, Narcisse, *Chansons et danses des Bretons*, Paris, 1889.

34. Bourgeois, Alfred, *Kanaouennou Pobl*, La Baule, 1959

récolte de Le Diberder[35] où l'on trouve cependant des compositions anciennes d'origine trégorroise[36].

Tradition orale et feuilles volantes

Contrairement à certaines grandes complaintes de la tradition orale, cette *gwerz* ne semble pas avoir voyagé. Elle a pourtant circulé dans les mémoires pendant plus de deux cents ans, au moins jusqu'en 1863, ce qui montre une popularité certaine. Mais, à cette date, les choses sont en train de changer. Voici ce que constate alors Luzel en son temps :

> « En partant pour cette excursion de quelques jours le long des côtes [du Trégor], je me flattais de trouver à recueillir une ample moisson de poésies populaires et de manuscrits de vieux mystères bretons ; mais quand je parle de *gwerz* et de *sônes* conservées par la tradition orale, on me répond presque partout qu'on ne chante plus guère ces vieilles choses [*an traou koz se*]. On me renvoie presque invariablement au pays des bois, *bro ar c'hoad*. »

Dans l'inventaire dressé par Luzel du choix de chansons que les chanteurs populaires présentent au pardon de la Clarté (Ploumanach) en cette fin du XIX^e^ siècle, il n'est question que de feuilles imprimées, si différentes des vieilles ballades qu'il recherche en priorité[37].

En effet, cette période coïncide avec l'âge d'or des chansons publiées sur feuilles volantes que l'on peut situer entre 1820 et 1920. Cette arrivée de la feuille volante à la fois sur le marché et sur les marchés marque une ouverture des campagnes sur le monde extérieur. Le chemin de fer arrive à Rennes en 1857 et on inaugure la gare de Brest en 1864. Les journaux se développent. *Le Publicateur des côtes-du-Nord*[38] paraît à Saint-Brieuc depuis 1836. On se trouve donc à un moment charnière, et même si les deux répertoires n'en continueront pas moins de cohabiter pendant un certain temps, les chansons nouvelles, livrées à l'imprimerie, vont progressivement prendre le pas sur le registre plus ancien.

Justement, au même moment, sur le même terroir du Trégor, dans la même paroisse, la chanson des conscrits de Ploumilliau, *Paotred Plouillau*[39]

---

35. Communiqué par Jean-Yves Monnat (collecte inédite). Notons tout de même que Le Diberder s'y était interessé pour l'avoir recopiée à partir du manuscrit de madame de Saint-Prix.

36. Par exemple, *Mari Masson, Renean ar glas, Perinaig ar Mignon…*

37. *Revue de Bretagne et de Vendée, En Basse-Bretagne, impressions et notes de Voyage*, avril 1866, p. 314-315.

38. Les compositeurs de chansons populaires sur feuilles volantes puiseront largement à cette source, notamment dans les compte-rendus d'Assises de Saint-Brieuc, pour composer leurs chansons. Voir : GIRAUDON, Daniel, *Complaintes criminelles sur feuilles volantes au XIX^e^ siècle en Basse-Bretagne*, Colloque international, Brest 18-20 mars 1999, et « Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques », *Kreiz 13*, CRBC, UBO, Brest, 2000, p. 169-198.

39. Voir GIRAUDON, Daniel, « Une chanson de conscrits en langue bretonne, Paotred Plouillio », *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, tome CXVI, Saint-Brieuc,

connaît un succès extraordinaire depuis une cinquantaine d'années. Les adieux du conscrit constituent, il est vrai, un des grands thèmes de la chanson populaire, et ce, depuis fort longtemps. Cette chanson fut composée et imprimée en 1806 puis rééditée au moins à une dizaine de reprises tant sur Morlaix que sur Lannion par les imprimeurs Le Goffic et Lédan qui inondèrent Trégor et Cornouaille de ces feuillets populaires. C'est dire la place qu'elle a pu occuper. Je l'ai moi-même enregistrée plusieurs fois ces dernières années encore et l'ai parfois trouvée recopiée sur des cahiers de chansons appartenant à des gens du pays. L'air sur lequel on la chantait devint lui-même un timbre pour de très nombreuses compositions profanes ou religieuses [40].

Jules Gros (1890-1992) [41], dans son enfance, se souvient que sa grand-mère Michela an Alan (1833-1921), dans les veillées ou en filant la laine chez elle, chantait ces grands succès de la tradition orale : *Ewan Gamus*, *Scolan*, *Ar Verjelenn*, *Lezobré*, *Ar marc'hadour bihan*, *Erwanig a Ligne*, *Ar roue a Vrest*, *An otrou Gernewe*, *Markiz Gwerand*, *Annaig ar Bailh*, *Jeanned Derrien*, *Yannig Konan*… Mais rien pour elle, me confia-t-il, n'était plus beau que *Genovefa a Vraban, Gwerz ar Roue Gralon ha kaer Is* [42] *et Gwerz Metig, Kloareg Koat ar Rannou ha Penn-herez Kerzanton* [43], ces derniers tout droit sortis de l'imprimerie.

Lors d'une séance de collecte au Port-Blanc à la fin du siècle, Anatole le Braz constate, lui aussi, l'intérêt que les gens du peuple portent à la chanson sur feuilles volantes. Il note ceci dans son carnet :

> « Chanson recueillie le 6 septembre, samedi soir, à la réunion hebdomadaire provoquée par le barbier, chez Boujant. Izabelle Bellec, femme Cornou, a une voix très forte et très juste. Elle commence par me chanter une *gwerz* récente d'un soldat qui a été combattre les bédouins en Afrique et qui venant loger dans une hôtellerie, qu'il ne sait pas tenue par sa mère, est assassiné par celle-ci parce qu'il rapporte de l'argent. Je lui dis qu'elle est imprimée, d'en entreprendre une autre. Mais aussitôt, tout l'auditoire

1987, p. 39-63. Joseph Ollivier en mentionne huit éditions dans son catalogue chez le seul Lédan. Cette chanson fut aussi imprimée à Quimper, à Lannion et comme je l'ai dit, j'ai eu l'occasion de l'enregistrer à plusieurs reprises dans la région de Lannion, et aussi dans le Cap Sizun, ou encore à Commana où Pierre-Jean Motreff en avait fait des conscrits de « Plouigneau ».

40. L'abbé Jean-Guillaume Henry fut le premier à l'utiliser en 1842 dans ses « kanaouennoù santel » (communication : Bernard Lasbleiz).

41. Giraudon, Daniel, *Michela an Alan* (1833-1921), entretiens en breton avec le linguiste trégorrois Jules Gros au sujet de sa grand-mère et répertoire de chants traditionnels en breton, dans *Planedenn* (revue en breton), niverenn 15, newez-amzer, 1983, 48 p.

42. Joseph Ollivier, dans son *Catalogue bibliographique de la chanson populaire sur feuilles volante, (Quimper 1942),* en a relevé treize éditions, sorties des imprimeries de Lannion (Le Goffic, Duchemin) ou de Morlaix (Haslé, Letréguily). La première semble être celle imprimée chez Jean-François Le Goffic, le père de l'académicien, en 1853, et tirée à 2000 exemplaires. (Ollivier p. 149, 649A). Elle fut composée par Olivier Souètre (1831-1896) de Morlaix.

43. Ollivier, Joseph, *op. cit.*, p. 197, 848A, en signale quatorze éditions dont six à Lannion chez la veuve Le Goffic.

> proteste. Tout ce monde aime autant que jamais le chant et la *gwerz* bretonne. *Lezet anehei da ganan*, me crie-t-on, *ma clevfomp ar peurest* [laissez la chanter, que nous entendions la fin][44]. »

La sœur de Luzel, Perrine (1829-1915), qui lui servit souvent d'intermédiaire auprès des chanteurs et chanteuses connut le même désenchantement :

> « Quand un *gwerz* ou une *sône* manquait à sa collection, il m'écrivait, me disait *mademoiselle Perrine*, et ne me laissait point en repos que je ne fusse mise en campagne pour les lui trouver. Que de peine j'ai eue ainsi pour me procurer le *gwerz* de *Jeannette Le Guern*[45] ! On m'indiqua enfin une vieille femme, Môn ar Bricquir, qui habitait Plouaret et qui savait ce *gwerz*. Je l'allai trouver : elle me reçut fort bien, m'offrit une tasse de café, mais quand je la priai de me dicter ce *gwerz*, elle se déroba sous prétexte que c'étaient là des *kojo* (des balivernes) qui ne méritaient point l'honneur d'être imprimées. Prière offre d'argent, rien n'y fit. Vous vous moquez de moi, disait-elle. Je dus m'adresser ailleurs[46]. »

C'est l'époque aussi où, ayant reçu mission par le Ministère de collecter les vieux mystères, Luzel se rend compte que l'intérêt pour les pièces de théâtre populaire est en perte de vitesse. En effet, il constate, avec la déception que l'on imagine, que les héritiers des copistes du peuple, Conan et ses comparses, ont vendu les papiers de leurs ancêtres pour servir d'emballage au tabac à chiquer[47].

Plus encore, Jean-Michel Guilcher, confirme cette évolution dans le cadre de la danse chantée en Cornouaille :

> « Le répertoire en effet s'est renouvelé dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^. Deux facteurs conjoints, la généralisation de la lecture d'une part, la diffusion massive de compositions nouvelles imprimées sur feuilles volantes d'autre part, ont entraîné sa recomposition. Les textes que nous avons le plus souvent entendu dire par les danseurs, *Ar serjant-major, Metig, An durzunel, Ar minor, Ar pevar elemant, ar seiz skiant naturel* etc., étaient des produits de cette fabrication récente[48]. »

Le développement de l'instruction qui fera avancer les idées va progressivement sonner le glas d'un répertoire d'Ancien Régime dont les thèmes commencent à devenir quelque peu archaïques. C'est un répertoire qui ne se renouvelle plus, dont on n'emprunte plus les canevas, donc qui inévitablement s'essouffle. Peut-être aussi peut-on souligner que les familles

---

44. LE BRAZ, Anatole, Carnet I, (1890), CRBC, Brest (inédit) p. 116-117. Il s'agit vraisemblablement de la complainte composée par Ian ar Gwenn, *Recit composet a nevez var sujet eur soudard* (Ollivier 961a) que j'ai eu l'occasion de recueillir en Trégor. Voir GIRAUDON, Daniel, *Chansons de langue bretonne sur feuilles volantes, un chanteur-chansonnier du Trégor, Yann ar Gwenn*, thèse, volume 2, UBO, Brest 1982, p. 127-130.

45. *Gwerziou*, t. 1, p. 35-41, Kerarborn, 1849.

46. LE GOFFIC, Charles, *l'Ame bretonne*, t. 2, p. 40, Paris, 1912.

47. LUZEL, François-Marie, *Journal de route*, PUR, Rennes, 1994, p. 157.

48. GUILCHER, Jean-Michel, *Rondes, branles, caroles. Le chant dans la danse*, p. 48, CRBC-Brest, 2003.

de Lanascol et de Kerret avaient disparu du secteur à la suite de la grande tourmente de 1789.

Les progrès de l'alphabétisation vont effectivement accélérer le processus et renforcer l'engouement pour les imprimés. Plus près de nous, Anjela Duval parle ainsi de son adolescence : « Le dimanche après-midi, on allait quand même les unes chez les autres. On apprenait les chansons que l'on avait achetées aux marchands ambulants qui les vendaient sur feuilles volantes dans les foires, pour les chanter ensuite dans les noces[49]. » Là encore, on note donc le succès de ce genre nouveau.

À la fin des années cinquante se produisit un événement culturel à Lannion, le lancement par Roger Laouenan et d'autres enthousiastes des Veillées du Trégor, *Strollad Beilhadegoù Treger*[50]. Fañch Danno qui en fut également une des chevilles ouvrières s'efforça de susciter à chaque représentation la participation des spectateurs. L'idée première était aussi de chercher à mélanger tradition et novation. Le même Fañch Danno me disait à ce propos que quelques anciens étaient montés sur la scène pour interpréter des *gwerzioù*. Le public n'avait pas apprécié ces chansons trop longues, d'un autre âge, qu'on n'avait plus la patience d'écouter[51], et c'était Jean Derrien qui devint le chanteur-compositeur populaire attitré du groupe en pastichant des artistes à la mode comme Joe Dassin ou Antoine. Dans les noces, me disait-il encore, « si quelqu'un se mettait à chanter une *gwerz*, on prenait le coin de sa serviette et on se mettait à la tourner pour signifier que la rengaine était rasante ».

Et pourtant, nous dira-t-on, aujourd'hui encore, au-delà donc de l'an 2000, on continue à trouver des chants du type de celles figurant dans la collecte des folkloristes du siècle précédent. C'est vrai. C'est le cas, par exemple, d'une autre *gwerz* du même type que celle qui nous intéresse, celle du marquis de Guerrand, *Markiz brun*, comme on le nommait à cause de ses cheveux roux, et dont j'ai encore recueilli des versions il y a peu de temps. Mais là, nous sommes d'une part dans le contexte des *aires neuves* maintes fois évoqué dans le répertoire des *gwerzioù*. D'autre part, les méfaits commis sur les petites gens par les nobles et surtout sur les jeunes filles, le fort contre le faible, le pauvre contre le riche, ont certainement marqué plus durablement encore les sensibilités de l'ancienne société bretonne pour qu'ils en gardent plus longtemps le souvenir.

Force est de reconnaître en outre que les chants que nous avons pu collecter au cours de ces quarante dernières années, n'étaient connus que d'une seule personne par ci par là et non plus d'une communauté. De plus, il nous a fallu aller les chercher au plus profond des mémoires des per-

49. Duval, Anjela, *Ma vie*, Christian Brunel, *Changer de monde*, Tud ha Bro, N° 7, p. 10.

50. Piriou, Jean-Pierre, « Une expérience de théâtre en langue bretonne dans le Trégor de 1959 à 1965 », *Annales de Bretagne* : *Jeux et divertissements en Bretagne*, tome 92, 1985, numéro 3, p. 289-308.

51. Yann-Bêr Piriou qui participa également à cette belle aventure me confirme ce fait.

sonnes âgées, en les sollicitant fortement. Les souvenirs que nous sommes parvenus à faire remonter ainsi à la surface, avec beaucoup de patience, n'étaient la plupart du temps que des réminiscences de chants que les intéressés n'avaient pas chanté, ou entendu chanter, en public depuis des années. D'ailleurs plutôt que les leurs, c'étaient ceux retenus du répertoire de leurs parents et, plus souvent encore, de leurs grands-parents. J'ai même connu le cas de personnes qui m'ont ainsi restitué un répertoire qu'ils n'avaient jamais chanté eux-mêmes du moins devant d'autres[52]. Enfin nous n'avons jamais effectué ces collectes dans le contexte qui était le leur quand ces chants volaient de leurs propres ailes, vivaient, se renouvelaient et se développaient librement.

Un certain vendredi 11 juin 1649

Mais il est temps d'en venir à l'événement lui même, un événement dramatique que nous allons chercher à retracer dans sa réalité à l'aide des différentes versions de la *gwerz* et d'éléments d'archives qui attestent que les faits se déroulèrent le vendredi 11 juin 1649.

En règle générale, une *gwerz* a ceci de particulier qu'elle raconte une histoire, souvent tragique, et qu'il est d'usage d'en présenter le sujet dès le premier couplet, en quelques vers, parfois brutalement, sans faire de mystère sur son dénouement. Assez souvent, afin de donner de l'authenticité à ce récit, elle précise aussi, dès le début, le lieu, le moment où s'est déroulé le drame. Ainsi apprend-t-on dès les premiers mots de la composition :

D'oel sant Barnabas, da wener	Le jour de la fête de Saint-Barnabé, un vendredi
'Oe lac'het 'nn aotro Penangêr	Fut tué le seigneur de Penanger
'nn aotro Penangêr a Blouillo	Le seigneur de Penanger, de Ploumilliau
Braoa mab den-jentil 'oa er vro	Le plus beau fils gentilhomme du pays.

(GW1 + BV + BMQ3 + BMR)

Ces lignes d'introduction qui annoncent d'abord que le meurtre du sieur de Penanger eut lieu un vendredi (GW1 + BMQ3, BMR), jour de la Saint-Barnabé (donc au mois de juin), sont suivies dans les mêmes versions d'un second couplet qui révèle qu'il s'agit d'un lundi. Deux autres versions (GW2 + BMQ2) situent l'affaire un jour du mois de mai… et toujours à la Saint-Barnabé ; la version Lopez (BMQ1) parle d'un dimanche, *ur zulvez*. Une autre (BV) s'en tient à un vendredi, toujours à la Saint-Barnabé et deux autres (SP + BMQ2) qui ne se prononcent pas, parlent « d'un jour ».

De telles incohérences et approximations sont fréquentes dans les poésies populaires. Vérification faite auprès du calendrier perpétuel, on

52. J'ai effectivement connus des gens qui se remémoraient ainsi, pour eux-mêmes, souvent le soir avant de s'endormir, ou dans des moments de solitude, des chants qu'ils avaient entendus chanter par leurs parents dans leur enfance. C'est ainsi qu'à pu se conserver une partie du répertoire ancien.

constate toutefois que le 11 juin 1649 était bien un vendredi et aujourd'hui encore, on célèbre ce même jour, le saint qui coupe l'herbe sous le pied de Médard, un autre grand spécialiste de la couleur du ciel. Trois versions (GW1, BMQ3 + BMR) précisent que c'était jour de pardon[53] à Ploumilliau. Je n'ai pas pu le vérifier mais comme il est question d'une procession un jour de semaine, on peut le penser (GW1).

Le premier couplet de deux versions (GW2 + BMQ2) va encore plus loin en livrant, deux cents ans après le meurtre, le nom des protagonistes et parmi eux, ceux que l'on tient comme coupables :

D'oel sant Barnabas, en mis maë	Le jour de la fête de saint-Barnabé, au mois de mai
'Oe lac'het 'nn aotro Penangêr;	Fut tué le seigneur de Penangêr,
'Oe 'nn aotro Penangêr lac'het,	Le seigneur de Penangêr fut tué
Gant Delande hag he botred.	Par de La Lande et ses gens.

Qui étaient donc ces deux seigneurs milliautais Penanger et de La Lande ? Aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine se trouve un dossier de 17 pages concernant cette affaire[54] qui confirme ces premiers vers de la gwerz. On y apprend en effet que « ce jour 13^e juin 1649 environ les cincq heures du matin escuier Fiacre de Kerret sieur de Keranvern estant en la ville de Morlaix lieu de nostre domicile nous auroict représenté qu'escuier Jacques de Kerret (sieur de Penanguer) son fils aisné fut assassiné et tué ce vendredy dernier onziesme de ce presant mois […] par les enfens du sieur de Lanascol ses domestiques et adherans ». Le premier était donc Jacques de Kerret, sieur de Penanger, fils de Fiacre de Kerret. Le second, le sieur de La Lande, était d'après les papiers de famille, François, l'aîné des garçons du sieur de Lanascol. Ce dernier avait deux frères, Perseval (décédé enfant) et Joseph-François, et quatre sœurs, Marie, Mathurine, Françoise et Marie-Marthe. Ils étaient les enfants de Allain Quemper de Lanascol et de Julienne du Cosquer[55]. Si l'on en croit donc cette déposition, Joseph aurait également pris part à la tragédie[56].

53. Actuellement, le pardon de Ploumilliau a lieu le dimanche qui suit le jeudi de l'Ascension. Celui du Yaudet, dont il est aussi question dans la gwerz, avait lieu le troisième dimanche de mai. Aujourd'hui, c'est le deuxième dimanche de mai pour éviter la concurrence avec le pardon de Saint-Yves, le dimanche le plus proche du 19 mai. L'existence de deux dates pour fêter saint Miliau dans la même paroisse ne serait pas un cas isolé. Albert Le Grand dans la *Vie des saints de la Bretagne Armorique,* p. 487, Quimper 1901, rapporte que Meliau « fut enterré en l'eglise-cathédrale du Coz-gueaudet » (Le Yaudet). On pourrait supposer que par exemple un transfert de reliques à Ploumilliau, au mois de juin, aurait entraîné la célébration d'un deuxième pardon qui aurait disparu aujourd'hui.

54. Ce document et le rapprochement avec la gwerz sont signalés par Michel Nassiet dans son article : « La littérature orale bretonne et l'histoire », dans *La Bretagne et la littérature orale en Europe,* Colloque de Quimperlé, 30-31 mai 1995, CRBC, Mellac-Brest 1999, p. 201-217. Il est aussi utilisé dans Plessix-Buisset Christiane, *Le criminel devant ses juges*, Paris 1988. Je remercie mon collègue du CRBC et ami Fañch Roudaut qui a bien voulu déchiffrer pour moi ce long document manuscrit du XVII^e siècle.

55. Renseignements aimablement communiqués par M. le Marquis de Lanascol.

56. Ce que ne dit pas la gwerz.

Cette manière d'introduire le récit de la *gwerz*, sans ménager aucun suspense, est assez semblable à celle des prologues des anciens mystères en Basse-Bretagne. Les couplets qui viennent à leur suite peuvent être également rapprochés de l'ancien théâtre. Ils se dévident en effet sous forme d'une succession de scènes et de dialogues entrecoupés de brèves indications scéniques stéréotypées précisant les lieux où se produisent les faits et le nom des personnes qui prennent tour à tour la parole. L'action se déroule de manière chronologique, dans le temps et dans l'espace. Les auditeurs suivent de cette manière, pas à pas, on pourrait dire presque visuellement, le déroulement du drame. Ainsi la première scène se situe au manoir familial *En noblans Keranvern*[57] (SP). Le jeune[58] Penanger s'adresse à sa mère un matin :

Ann otro Penangêr 'lâre	Le seigneur de Penanger disait
D'he vamm ann itron, un dez 'oe	À Madame sa mère un jour fut
Ar Voaswenn, Guionig ha me	Le Goaswenn, le petit Guyon et moi
A iel da Blouillo fete	Nous irons à Ploumilliau, aujourd'hui.

(GW2)

Ce deuxième couplet nous met en présence de trois nouveaux personnages à identifier. C'est d'abord la mère de Jacques de Kerret. Le nobiliaire de Potier de Courcy indique que l'épouse de Fiacre de Kerret, père du sieur de Penanger, était Jeanne De Rosmar. On a ensuite un certain Gwas-Gwenn ou Ar Woaswen (GW1 + GW2 + BV) qui devient dans la version de Saint-Prix (SP), une certaine demoiselle Woaswen et enfin un autre garçon, Guyonig. Là encore, à la fois le dossier judiciaire mentionné ci-dessus et l'arbre généalogique familial permettent d'authentifier l'identité des personnages et de corriger l'erreur du chanteur de Madame de Saint-Prix, en soulignant, sans ambiguïté, qu'il s'agit des deux frères de la victime : Yves de Kerret, sieur de Goasven son cadet et Guy, le benjamin, d'où le diminutif, Guyonig.

Ces trois jeunes gens avaient donc projeté d'aller à la messe à Ploumilliau. La mère n'y était pas favorable car des menaces (GW1-BMQ1, BMQ3, BV, BMR) avaient été proférées par cette autre famille seigneuriales du lieu, les Quemper de Lanascol. Il y avait, à n'en pas douter, une rivalité

57. Contrairement à ce qu'indique Luzel, le manoir de Keranvern (prononcé localement Kerwern) n'est pas dans la commune de Ploulec'h sur la limite de Ploumilliau, mais dans la commune de Ploumilliau à la limite de Ploulec'h. J'ai pu visiter ce lieu grâce à l'amabilité des propriétaires actuels, Monsieur et Madame Yves Le Mat. Dans la gwerz en général, la mention d'un escalier tournant, *ur viñs*, indique que l'action se déroule dans un manoir : *N'aotro Penangêr, 'vel ma klewas/Gant ar vinz d'ann nec'h a bignas*. Le seigneur de Pénanger quand il entendit, monta par l'escalier tournant (GW1). C'est d'ailleurs un cliché de la tradition orale.

58. L'enquête déposée aux Archives d'Ille-et-Vilaine indique qu'il était imberbe. Egalement dans la version Saint-Prix la mère dit à son fils : « *Re yaouanc oc'h, ho tri, d'ha monet* », vous êtes trop jeunes, tous les trois pour y aller. Les parents s'étaient mariés en 1630. Par conséquent, puisque l'aîné, victime du drame, était au plus âgé de dix-neuf ans, les trois enfants ne pouvaient être que des adolescents.

entre les deux seigneuries. Deux ans auparavant, Lanascol avait été élevée au rang de châtellenie et tenait à montrer sans doute aux de Kerret sa supériorité hiérarchique, notamment dans le cadre des prééminences de l'église paroissiale. On ne badinait pas à l'époque avec ces marques honorifiques, sources de grand prestige, qui furent à l'origine de nombreuses querelles qui se terminèrent, comme ici, dans le sang.

C'est pourquoi, la mère avait suggéré à ses enfants d'aller soit à la messe basse du Yaudet soit à la grand messe à Ploulec'h ou à Loguivy, dont ils étaient aussi proches. Jeanne de Rosmar, elle-même, avait d'ailleurs promis d'aller au Yaudet afin de prier pour son mari qui était alité[59] (GW1 + GW2 + BV + BMQ2, BMQ3). Elle laissa en fait le soin à ce dernier de donner son autorisation à son fils (GW1, BV, BMQ3, BMR). Le père refusa car il savait aussi que les relations avec les Lanascol n'étaient pas au mieux et il craignait le pire pour ses enfants, « *Aoun braz am euz na vec'h lac'het* » (j'ai peur que vous soyez tué) (GW1). Le jeune et fougueux Jacques ne fit pas cas de telles craintes et en appela au sort pour prendre sa décision en « jetant une plume au vent[60] ». Selon les versions, il la lance ou la fait lancer par son père ou sa mère :

---

59. On peut penser que la maladie de Fiacre de Kerret n'était pas trop grave dans la mesure où le lendemain du crime il s'était déplacé à Morlaix. Il est vrai que dans une version la mère dit : « Votre père ira dimanche à la messe à Ploumilliau avec vous s'il peut se lever » (BMQ2).

60. L'expression : *jeter plume au vent* figure dans le *Dictionnaire universel*, recueilli et compilé par feu Messire Antoine Furetière, Abbé de Chalivoy, de l'Académie Françoise, La Haye et Rotterdam, 1690. Egalement dans le *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle*, tome 6, Edmont Huguet, Paris 1934 : *jeter la plume au vent* : aller à l'aventure, s'abandonner au hasard. « Et lors… je jette le plus souvent la plume au vent, comme on dit, et m'abandonne à la mercy de la Fortune », Montaîgne II, 17 (III, 50).
Franz, Marie-Louise von, *L'interprétation des contes de fées*, éditions Jacqueline Renard, coll. « La fontaine de pierre », 1970 : *Aller où le vent (me) porte*. Se diriger au gré du hasard et des opportunités que ce soit pour sa vie ou pour le choix d'une balade. Cette expression est née d'une habitude qui tenait d'une croyance, au Moyen Âge. À cette époque, ceux qui étaient perdus sur leur chemin, sans projets, ou qui ne savaient quelle direction prendre à un carrefour, avaient pour usage de tirer un oracle simple pour se décider. Il s'agissait tout simplement de prendre une plume, de souffler dessus et de laisser le sort choisir et d'aller dans le sens indiqué par le vent ! De là notre expression ainsi que de nombreuses histoires et contes dont un des plus connus est « Les trois plumes », rapporté par le frères Grimm mais qui existe en de multiples versions en Europe (du Nord ou du Sud) ou en Russie. Dans ces autres variantes de différentes régions, les plumes pouvaient être remplacées par des balles, des pommes qui roulent, des flèches que l'on tire, etc.
Marian Mc Neill, F., *The Silver bough*, vol. 1, Scottish folklore and Folk-belief, p. 80, London, 1977 : « *When Cuchulain visited Scotland to attend the military college in Skye, he found his way across the mysterious "Plain of ill luck" by rolling a wheel and throwing before him an apple whose direction he followed.* »
Voir aussi jeu d'enfants en breton avec jet du pépin de pomme. Giraudon, Daniel, *Côtes d'Armor*, Paris, Bonneton, 1992, p. 134. Et encore Gros, Jules, *Le Trésor du breton parlé, Le style populaire*, Lannion, 1974, p. 385 : « *Mellenn aval, lavar din/E petore bro e timezin/Pe e Peurit pe e Rom/Pe er gêr e ti ma mamm/Pe e Peurit pe e Prat/Pe er gêr e ti ma zad* » (Pépin de pomme, dis-moi dans quel pays je me marierai : ou à Pommerit ou à Rome ou à la maison chez ma mère, ou à Pommerit ou à Prat, ou à la maison chez mon père). À la fin de cette ritournelle, la petite fille pressait un pépin de pomme entre le pouce

Drouk ha mad gant nep a garo,	Le trouve bon ou mauvais qui voudra
Pluenn en avel tolet a vo	Plume au vent sera jetée
Na tolet pluenn en awel	Jetez une plume au vent
Ha lec'h ma troio, nin a iell	Et du côté où elle ira nous irons.

(GW2)

Comme on s'y attend, c'est du côté de Ploumilliau que le sort se porta. Du manoir de Kerwern où réside la famille de Kerret, on passe donc à l'église de Ploumilliau où va se dérouler par conséquent la deuxième scène :

'N ilis Plouillo p'eo arruet	Quand il arriva dans l'église de Ploumilliau
Euz 'r marchepi eo daoulinet	Il s'agenouilla sur le marchepied de l'autel
Eux 'r marchepi eo daoulinet	Il s'agenouilla sur le marchepied
Hag ur bedenn hen euz lâret.	Et fit une prière.

(GW1)

On pourrait alors penser que Jacques de Kerret était allé seul à la messe car, à partir de ce moment-là, il n'est plus question de ses deux frères dans les différentes versions de la *gwerz*[61]. La tradition n'a sans doute voulu retenir ici que celui qui tient le rôle principal dans cette affaire et dont elle regrette la disparition. Après donc s'être recueilli sur le marchepied de l'autel, il se dirige vers son banc. Et alors là, stupeur, il découvre que celui-ci est fermé à clef! (GW1, BMQ3, BV, SP, BMR), « cloué » selon trois versions! (GW2 + BMQ 1, 2) Il s'inquiète d'en savoir la cause et, selon les versions, le sacristain (BMQ1) ou son fils (GW1, GW2, BMQ2, BMR) ou encore le recteur (BMQ3, BV, SP) lui répondent que c'est de La Lande qui l'a fait fermer et qu'il ne sera ouvert qu'en sa présence. Le recteur qui semble être dans le coup[62], enjoint au (fils du) sacristain d'aller au manoir de Lanascol prévenir de La Lande que Penanger est dans l'église, qu'il cherche à faire des histoires et menace de casser le banc. Une seule version (BMQ2) dit que la demande d'aller chercher de La Lande est faite par Penanger lui-même! Et bravant l'interdit il enjambe prestement le battant condamné, avec l'aisance et la hardiesse de sa jeunesse, puis s'installe dans le banc.

---

et l'index et le faisait gicler en l'air pour savoir, en fonction de la direction prise par le pépin, dans quelle paroisse elle trouverait un mari.
Il est également intéressant de noter ce que faisait un mendiant de Ploumilliau à qui il arrivait souvent de dormir dans les fossés. Quand il se réveillait, il lançait une herbe en l'air et se remettait en route du côté indiqué par l'herbe. (enquête personnelle, DG, Yvonne Le Peru, 1979, Lannion).

61. Seule la version de M^me^ de Saint-Prix parle de la demoiselle de Woasgwen (en fait, il s'agit d'un garçon, Yves de Kerret, sieur de Goasguen, frère de la victime) qui vient assister Jacques qui se meurt dans le cimetière. J'ai trouvé la trace d'une Françoise de Keret (Arch. dép. des Côtes-d'Armor) dans cette génération. Serait-ce là l'explication du changement de personne ?

62. J'ai retrouvé le nom de ce recteur dans le cahier de paroisse de Ploumilliau et dans les registres paroissiaux. Il s'agit de Jacques Le Bourva.

N'aotro Penanguèr a lavaré	Le seigneur de Penanger disait
Da vab ar Bihan enno neuse	Au fils le Bihan alors
Na depech, na hastan ta monet	Dépêche toi d'aller
Da Vaner Lanascol da lavaret.	Au manoir de Lanascol dire
Penaos m'han aman Penanguèr	Que Penanger est ici
A n'eus c'hoant da gavet affer	Qui veut faire des histoires
A n'eus c'hoant da gavet affer	Qui veut faire des histoires
Gourdrouzin a ra torrin ar skabell.	Il menace de casser le banc.

Figure 3 – *Banc seigneurial de l'église Saint-Aubin à Brandivy (Morbihan)*
(cl. Daniel Giraudon, juillet 2005)



Les familles et leurs prééminences

La seigneurie de Lanascol, appartenait au milieu du XVe siècle à Guillaume Le Leizour, anobli par le duc Jean V en 1439. Sa fille et héritière Jeanne, transmit cette seigneurie aux Quemper par son mariage avec Jean Quemper. Elle avait des prééminences dans l'église de Ploumilliau[63]. En 1679, dans le tympan de la maîtresse vitre, au dessous figuraient encore quatre écussons dont deux en supériorité, ceux de Runfao, surmontés d'une couronne de comte, puis au-dessous, côté évangile, celui de la seigneurie de Kerhuel et coté épître, mi parti : d'argent au léopard de sable au chef coupé d'argent chargé de trois coquilles de sable (Quemper de Lanascol) et écartelé d'or et d'azur (du Cosquer de Barac'h). C'étaient là les armes

63. Arch. dép. du Finistère, A19, Réformation des domaines de la châtellenie de Morlaix-Lanmeur décidée par arrêt du Conseil d'État du 19 mars 1678.

d'Alain Quemper, Seigneur de Lanascol, fils de Gilles et de Jeanne de Quelen et de Julienne du Cosquer, héritière de Barac'h, fille de François et de Marie de Keroent qu'il avait épousée le premier mars 1620. C'étaient les parents de notre François, sieur de La Lande, *an aotro* Delalande de la *gwerz*. Cette alliance avec une héritière du Cosquer, apparentée aux Rosanbo avait sérieusement redoré le blason de la famille Quemper de Lanascol.

On voyait encore au sommet de l'autel principal, à gauche de la porte de la sacristie, deux écus en alliance surmontés d'une couronne de comte, l'une des armes pleines des Quemper de Lanascol, l'autre écartelée aux I et IV : d'argent à trois chouettes de sable becquée et membrée de gueules, aux II et III : d'azur au lion d'argent couronné (Urvoy). C'étaient les armes du frère de François, Joseph-François Quemper qui avait épousé le 20 février 1659 Catherine Urvoy, de Saint Glen et fille de Gilles et Marguerite le Vicomte.

Sous la première arcade de la nef, se trouvait une tombe élevée avec gisant aux armes de Kermenguy, et, joignant le tombeau, un banc de sept pieds et demi de long et de quatre pieds de large, armorié de trois écussons : Kermenguy, Kermenguy et Lanascol, Lanascol et du Cosquer de Barac'h. Sous la seconde arcade, une autre tombe élevée également au sieur de Lanascol.

Le mariage de Fiacre de Kerret[64] avec Jeanne de Rosmar avait dû également renforcer les prétentions de la famille au niveau des prééminences dans l'église de Ploumilliau. C'est pourquoi elle possédait aussi ses marques distinctives dans l'église mais moins ostentatoires que celles de Lanascol. On lit en effet dans la même enquête de 1679, que près du premier pilier du chœur, côté nord, un banc de six pieds et demi de long et de deux pieds et huit pouces de large appartenait au sieur de Kervern-Kerret. Il était ainsi armorié : d'or au lion morné de sable et bâton de gueules brochant à dextre sur le tout. Au droit de la quatrième arcade, on signale un autre banc armorié d'un écu aux armes de Kerret appartenant au Seigneur de Kerret-Kervern. Dans la verrière à deux soufflets, c'était un écu d'argent à la fasce de sable frettée d'or accompagnée de trois quintefeuilles de gueules. C'étaient les armes de Jean de Lantillac, archidiacre de Plougastell et chanoine de Tréguier en 1461. Son tombeau existe toujours dans la cathédrale de Tréguier et l'on voit encore ses armes sur un écusson sculpté sous une poutre au manoir de Kerwern à Ploumilliau.

Vis-à-vis de l'autel du Rosaire, par conséquent côté épitre et juste derrière le banc des Lanascol, se trouvait celui de la seigneurie de Kerguignou qui (était ou) avait été tenue par Pierre de Kerret, oncle des enfants de Fiacre de Kerret. Si l'on en croit le texte de la plainte, il s'agissait là du banc dans lequel les enfants de Kerret s'étaient installés : « Quun bancq joignant le premier pilier du costé de levant est despendant de la maison de Kerguignou que led. deffunct et ses frères y estoient led. Jour de vendredy dernier à la grand messe messe et que led. Bancq est environ trois pieds

64. Potier de Courcy : « En 1604, Maurice de Kerret, maire de Morlaix était gouverneur du château du Taureau. »

proche du marche pied du grand autel de lad. Esglise […]. » On apprend en effet par ailleurs que cette seigneurie de Kerguignou, passée à Pierre de Kerret, frère de Fiacre, fut vendue en 1628 en partie à Pierre de (Kergariou) Kergrist et en autre partie – dont les biens de Ploumilliau – aux du Portal Le Gouz. C'est pourquoi, on peut imaginer que c'était plutôt dans ce banc, qu'ils considéraient comme celui de leur oncle, que les enfants de Kerret avaient pris place, ce qui ne pouvait que déplaire aux Lanascol, d'autant plus qu'il se trouvait juste derrière le leur alors que la véritable place des de Kerret était à l'opposé, joignant le premier pilier du chœur, évangile. Les jeunes de Kerret auraient-ils voulu lancer un défi aux jeunes de Lanascol ?

Le recteur de Ploumilliau, quant à lui, semblait avoir admis que ce banc reviendrait désormais à la famille de Lanascol si l'on en croit la version de Saint-Prix. Ainsi il répond clairement à Penanger à propos du banc fermé :

Ar scabell ze n'ha voquet digoret	Ce banc ne sera ouvert
Nemet d'ha Delandan, ha d'he potret.	Qu'à de La Lande et à ses gars.

La querelle en marche

C'est ce qui nous amène à la troisième scène qui a lieu au château-manoir de Lanascol. Le sacristain (ou son fils), qu'on nomme Le Bihan (GW2, BMQ2), demande à voir le seigneur de La Lande. Celui-ci est dans sa chambre. Il s'apprête à aller à la grand-messe à Keraudy, à trois pas du château. Il a entendu du bruit dans la cour et met la tête à la fenêtre. Averti de ce qui se passe, il ne fait ni une ni deux, enfile une jaque de maille[65] et part avec plusieurs de ses hommes, deux, trois (SP), ou dix, douze (BV), ce qui ne laisse aucun doute sur ses intentions de relever le défi et de donner une leçon à l'impertinent :

An autrou Delandan p'ha neuz clevet	Le sieur de La Lande quand il a entendu cela
Daou pe tri deuz e dud ha neuz galvet	Il a appelé deux ou trois de ses hommes
Quemeret habigou hernaget	Prenez vos habits de ferraille
Eur goal combat honneuz d'ha gavet.	Nous allons avoir une sacré bagarre
(SP)	*Deslandes en entendant cela* *À mis sa cuirasse sous ses habits* *Puis il a pris la route de Ploumilliau* *Accompagné de dix ou douze de ses gens.*
	(BV)

65. Le texte de la plainte parle de : *jacquet de mailles* dont auraient été également vêtus les hommes de Delalande. À partir du XIVe siècle, on appelait ainsi une tunique ou protection vestimentaire courte de certains soldats à pied. Elle était composée d'une sorte de matelassage de toile ou de cuir et comportait des manches. *(Dictionnaire de vocabulaire historique)*. À la fin du XVIe siècle, les jacques de mailles sont l'équivalent d'un autre vêtement de protection secrète, fort en vogue : la « cuirassine », qui rappelle la « brigandine » : une sorte de pourpoint d'étoffe solidement renforcée et invulnérable aux coups de l'épée ou de la dague. Voir MARTIN, Paul, *Armes et armures de Charlemagne à Louis XIV*, Fribourg 1967, communication Charles Doursenaud.

Nouveau tableau. Nous voici de retour dans l'église de Ploumilliau. L'échange verbal entre les deux hommes, Penanger et de La Lande, est violent. On en est déjà aux menaces de mort par le second :

Deus té ractaal é-maes ar scabell-sé	Sors de ce banc, toi
Pé me da laza dirac Doue.	Ou je te tue devant Dieu.

(BMQ1)

Pe te deui 'mês ar gador-ze	Ou tu sortiras de ce banc
Pe me 'm bô da vuhe aze ?	Où veux-tu que je t'enlève la vie ?

(GW1)

Le premier ne cède pas et donne rendez-vous au second à l'issue de l'office en dehors de l'église. La scène suivante va avoir lieu dans le cimetière. En sortant par la petite porte[66] du sanctuaire, Penanger est pris dans un guet-apens. C'est là que les hommes de Lanascol l'attendaient. La consigne de Lanascol était que s'il sortait par la grande porte, il ne fallait pas se présenter devant lui. Sans doute à cause de la procession ?

Le premier coup est porté par le fils du sacristain (BMQ1, BV), le coup de grâce est donné par Delalande.

Il n'est pas sorti par la grande porte
C'est par la petite, hélas qu'il est sorti.
À peine eut-il franchi le seuil,
Que le fils du sacristain lui porta le premier coup
Deslandes lui porta le second, le dernier hélas ! (BV)

Ce détail concernant la sortie par la petite porte de l'église, contenu dans la *gwerz*, est aussi présent dans le rapport établi par la sénéchaussée de Morlaix :

> « Que pour sortir dud. Bancq par la petite porte quy est vis à vis il faut passer par devant le marchepied dud. Autel comme aussy luy avons donné pour cogneu que par lad. porte on ne peult sortir qu'un à un par laquelle le dict sieur nous ayant requis de sortir luy avons donné pour cogneu qu'il y a une closture de bois de sapin au dedans et qu'il y reste seullement la voie dune personne pour en sortir et qua lad. porte il y a une grande et petite marche de pierre que le coste droict de lad. sortie est plus haut d'environ deux pieds que le costez gauche disant led. Sieur de Kervern que led. Deffunct estant sur lad. première marche reçut en mesme temps les deux coups que nous avons remarqué sur luy du coste droict et l'autre à gauche. »

On aura remarqué en outre que la *gwerz* donne les noms de ceux qui ont frappé les premiers : le sacristain, Le Bihan (ou son fils) et Deslandes.

66. Dans une note relevée dans le cahier de paroisse, il est écrit en 1863, par le recteur de l'époque, Olivier Rivoallan : « En 1808 a été réouverte une porte qui se trouve entre le porche midi et la porte qui donne sur l'autel des défunts. Cette porte avait été murée et bouchée à la suite de l'assassinat de pen an guer par XX avant la grande révolution de 1789. » Je remercie le conseil paroissial qui m'a autorisé à consulter ce document.

La version de Saint-Prix va plus loin. Elle dénonce nommément la participation de trois hommes de main aux côté de Lanascol : Daniel, Guianvarc'h et le métayer. Les deux patronymes sont encore très répandus dans la région :

P'ha sortias dre an nor bihannan	Quand il sortit par la plus petite porte
He voa tri cleize ous he treuzan	Trois épées l'attendaient,
Daniel, Guianvarc'h ac ar merer[67]	Daniel, Guyanvarc'h et le métayer,
Ha woa bed muntrerien Penanguer	Furent les meurtriers de Penanger.

(SP)

Une note manuscrite portée sur la version Saint-Prix semble confirmer la participation du dernier des trois hommes. On y lit en effet : « Les *Merer* furent envoyés au Moulin du Ro[u]dour dont ils ont joui comme récompense. » C'est ce qui pourrait expliquer que dans certaines versions, de La Lande ne dit pas qu'il a tué Penanger mais qu'on lui reproche la mort de Penanguer, ce qui n'est pas la même chose. Un des chanteurs dans la longue chaîne de transmissions a peut-être cherché à introduire un doute sur l'identité du véritable meurtrier ? On peut supposer aussi que le criminel veut faire porter le chapeau aux autres ? La plainte déposée par Fiacre de Kerret, on l'a vu, révèle que Joseph-François de Lanascol, le frère, avait participé à la bagarre mais la *gwerz* ne le dit pas. Les différentes versions de la *gwerz* ne disent pas non plus ce qui est arrivé aux autres frères[68] de Jacques et notamment Guy qui n'est pas pourtant pas sorti indemne du combat. Là, ce sont les archives écrites qui nous renseignent sur ces autres protagonistes :

> « Guy de Kerret sommairement interrogé de luy le serment préalablement prins nous a dict et affirmé que le coup qu'il a reçu dans la jambe a esté du second fils du sieur de Lanascol qu'il avoict tousiours en présance en parant et rabatant et pour l'autre coup et blessure dict qu'il croict que ce fut le solliciteur du sieur Lanascol quy estoict auprès de luy quy lui donna comme led. Interrogé sortant par lune des petites portes de l'esglise dud. Ploumilliau… »

67. Ce terme « *merer* » fait problème. En effet, il est écrit quatre fois : tout d'abord avec une minuscule dans le corps de la chanson puis dans les notes qui suivent avec à nouveau une minuscule « les parents du *merrer* » et enfin deux autres minuscules, mais corrigées en majuscules. « Cette chanson nous vient d'un descendant du m/Merer » et : « Les m/Merer furent envoyés… » Doit-on prendre ce mot pour un nom de famille ou traduire par métayer ou encore par régisseur, ce qui pourrait correspondre au terme contenu dans la plainte qui parle d'un solliciteur aux côtés du sieur de la Lande pendant la bagarre. En tout cas, le meunier du Roudour en 1848 se nommait Guillaume Le Bihan. C'est intéressant quand on sait que, d'après la gwerz, le sacristain se nommait lui-même Le Bihan.

68. Yves de Kerret appose sa signature comme capitaine de Ploumilliau le 24 septembre 1675 au bas d'une lettre de sauvegarde pour les paroisses qui se montrèrent dociles dans la révolte des bonnets rouges. Voir Garlan, Yvon, Nieres, Claude, *Les Révoltes bretonnes de 1675*, Éditions sociales, 1975, p. 162 (Vent d'Ouest, 24 décembre 1946).

Néanmoins, un autre détail de la complainte accusant Lanascol semble aussi confirmer l'affrontement entre François de Lanascol et Jacques de Kerret. L'épée de ce dernier aurait heurté la cotte de mailles du premier :

> « Yves le Bris cy devant serviteur dud deffunct l'habit dont il disait le dict deffunct estre vestu lorsqu'il fust blessé consistant en un hault de chausse et pourpoinct de drap… led Bris représanté une espée en forme de cousteau de moyenne longueur ayant une poignée d'argent avecq son fourreau et une sangle de marocquin en broderie d'or et d'argent en laquelle espée aurions remarqué a quatre doigtz proche de la pointe quelle a esté faussée et fendue. »

Il est question de cela dans trois versions de la *gwerz* : il est dit en effet qu'au premier coup que Penanger porta, son épée se brisa sur la cuirasse[69] que Lanascol avait sous son vêtement (GW1) ou encore son épée se tordit ou fut pliée jusqu'à la garde (BMQ3, BV).

Quant à Yves de Kerret, il semblerait qu'il soit resté dans l'église au moment du combat. C'est peut-être ce qui lui vaut d'être pris pour une demoiselle de Woasgwen dans la version de M^me^ de Saint-Prix. Cette même complainte, la seule, donne le nom d'un dernier personnage, un monsieur de Crec'hiou, domicilié à Rosanbo. Il est présenté comme l'oncle du seigneur de La Lande. Ce dernier, son méfait accompli, va le trouver pour lui demander son avis sur ce qu'il doit faire. En regardant dans la généalogie de la famille, nous avons pu vérifier qu'effectivement, à cette époque vivait à Rosanbo, Marc du Cosquer sieur de Crec'hriou. Il était bien le frère de Julienne du Cosquer, épouse de Allain de Lanascol et mère de notre sieur de La Lande.

Épilogue

Quel fut l'épilogue de cette affaire ? D'après les différentes versions de ce chant, sur les conseils de sa famille, le sieur de La Lande aurait quitté le pays pour se soustraire à la justice. On remarque dans cette dernière scène qui retrace le retour peu glorieux du meurtrier à son domicile, que le jeune

69. Note de Luzel dans (BV) page 311 : « Dans une autre version, Deslandes se bat seul contre Penangêr, dont l'épée se brise contre sa cuirasse. » Notre ami Charles Doursenaud nous explique comment il voit cette arme d'après les éléments contenus dans la plainte de de Kerret : il pourrait s'agir d'une épée de forme traditionnelle, style renaissance, à lame droite, à double tranchant, à bout pointu, lame de section rhomboïdale ou lenticulaire. De longueur moyenne, elle devait faire environ 90 centimètres. « En forme de couteau » signifiait aussi que les quillons étaient assez courts, soit droits, soit incurvés vers la pointe, soit en S. La poignée d'argent signifie qu'elle est filigranée d'argent, c'est-à-dire que la poignée est entourée alternativement des fils fins tressés et de fils plus gros soit tressés ou torsadés. Compte tenu de la beauté du fourreau, on peut déduire que le pommeau de l'épée ne devait pas être une simple boule ronde ; il pouvait être par exemple en forme de poire, à cannelures verticales séparées par des incrustations d'argent. C'était par conséquent plutôt une épée faisant partie du costume, une épée de parade destinée à marquer le statut social de la personne.

homme est reçu par sa mère et non par son père. Celui-ci était-il absent de la maison, était-il mort ? On pourrait le penser car la *gwerz* ne fait aucune allusion à cet homme. Mais nos recherches dans la généalogie de la famille Quemper nous indique qu'il serait décédé le 20 février 1659, l'année et le jour même du mariage de son fils Joseph-François, avec Catherine Urvoy.

Dans la version de Saint-Prix, c'est l'oncle du meurtrier, le sieur de Crec'hriou, qui lui suggère clairement de fuir par la mer, peut-être pour gagner l'Angleterre :

M'ar c'heus lazet pennanguer	Si tu as tué Penanger
T'he a renquo quitad ar c'hartier	Tu devras quitter le quartier
War douar Breiz n'ha franc n'he [chomet mui	Tu ne seras plus libre sur la terre de Bretagne
Qued d'ha Montroules d'ha ambarqui.	Va à Morlaix t'embarquer.

Il semble en effet qu'à l'époque, il suffisait de quitter la juridiction concernée pour avoir de sérieuses chances d'échapper à la condamnation, et surtout, à l'exécution de la sentence. Le rapport de Colbert de Croissy établi en 1665 fait en effet état de nombreux cas semblables et souligne un certain laxisme de la justice :

> « Le meurtre et l'assassinat commis par François de Perrien, seigneur de Tropon en la personne de Noël d'Estaude son cousin germain le 23 may 1663, lequel a esté condamné à mort par contumace, mais il vaque librement depuis ladicque condemnation, et ayans demandé aux officiers pourquoy on ne s'est saisi de sa personne depuis lad(ite) condemnation ou en tous cas exécuté ladicte sentence par effigie, nous ont dict qu'à l'esgard de la capture ils ne l'ont pu faire faire parce que led[it] de Parien est à Paris, et à l'esgard de l'effigie, ils n'ont point de fonds pour en faire les frais [70]. »

« Au XVIIe siècle, Guillaume Le Merdy, sieur de Kernoelquet, devant l'imminence de son arrestation, prit alors la décision de quitter le Porzou. Il s'embarqua à Saint-Malo pour l'Angleterre avec la complicité d'un gentilhomme officier de la marine royale [71]. » Au XVIIIe siècle la situation restait la même :

> « Où donc pouvait bien se trouver Louis Tavignon, alors qu'un décret de prise de corps venait d'être pris contre lui ? Depuis le mois de septembre 1720, personne n'avait vu le cadet de Kerprovost ni dans les rues de la ville ni au port. Il était accusé d'avoir suborné et défloré la demoiselle Marguerite Le Frotter, fille mineure de feu Pierre Le Frotter, sieur de Keringant et de Magdeleine Jourant. […] Louis quitta Guingamp fin septembre, et, à marches forcées, se dirigea vers Bayonne… à deux cenbts lieues de son domicile. Désormais, il était à l'abri de toute poursuite [72]. »

70. Kerherve, Jean, Roudaut, Fañch, Tanguy, Jean, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, CRBC, 1978, p. 141.
71. Thomas, Yves, *Crimes et délits dans le Trégor*, Guingamp, La Plomée, 2003, p. 23.
72. Thomas, Yves, *op. cit.*, p. 149-150.

Le principal coupable échappé, les hommes de de Kerret se vengèrent, dit la *gwerz*, en coupant les beaux arbres de l'allée qui menait au château de Lanascol. C'était une manière de faire perdre une partie de son prestige à une seigneurie qui avait voulu en enlever à une autre. Mais seule la *gwerz* donne cette information et Anatole Le Braz nous indique que ces arbres avaient bien repoussé. Les papiers de famille nous apprennent par ailleurs que François de Lanascol, sieur de La Lande, mourut à l'âge de 24 ans, en 1652, donc trois ans après l'événement. Mourut-il de mort naturelle ou de mort violente ? À Ploumilliau ou à l'étranger ? On ne peut le dire [73].

L'auteur de la gwerz

Pour terminer, disons un mot de l'auteur de la *gwerz*, tout en gardant à l'esprit que l'état dans lequel nous avons trouvé sa composition n'a certainement pas manqué d'évoluer au cours des diverses transmissions du XVII^e^ au XIX^e^ siècles. À l'évidence, son parti pris pour la victime montre que le compositeur était en relation étroite avec la famille, voire son ami. On note d'ailleurs combien le récit de la plainte déposée par Fiacre de Kerret est proche des pièces mises en rimes. Il en a donc reçu vraisemblablement les confidences. De surcroît, comme le combat s'était déroulé à l'issue d'une messe de pardon, ce n'étaient donc pas les témoins qui manquaient pour obtenir des détails sur le déroulement de l'affaire. Le compositeur de la *gwerz* lui-même se trouvait peut-être sur les lieux ce jour-là ?

On aura donc remarqué qu'il se place du côté de la famille de Kerret. À de nombreuses reprises il exprime sa douleur et livre ses sentiments à l'égard du triste sort du sieur de Penanger en répétant le mot « hélas » : « *Dre 'nn nor vihan e sortias, Wit he valeur a oa, siouas !* » (GW2), « *Deslandes lui porta le second coup, le dernier, hélas !* » (BV) En outre, même si l'on sait qu'il s'agit d'un cliché de la chanson traditionnelle, il pleure la disparition du plus beau gentilhomme qui soit au pays (GW1, BMQ1 + 3, BV, SP, BMR) : « *Brawan mab den jentil so er vro*. » Il place même ces mots dans la bouche du meurtrier : « *J'ai abattu le plus bel arbre qui soit dans le cimetière* » (BV, BMQ2, GW2).

L'auteur ne manque pas non plus de chercher à faire partager son chagrin par son auditoire en insérant un autre cliché maintes fois ressassé dans ce type de composition *:* « *Kri ar galon n'ha gwouilgé/h'er verret plouillau nep a vige…* » (SP), dur eût été le cœur de celui qui, présent dans le cimetière de Ploumilliau, n'aurait pas versé des larmes. Il dénonce l'intervention d'un « mauvais ange » qui a fait tomber la plume du mauvais côté *: Pa heuz tollet eur bluenn, en avel/Eo bet conduet gant an drouc el* (SP).

Il souligne encore le courage de la victime qui ne s'était pas laissée impressionner par les menaces de son adversaire et qui avait accepté le défi. En insistant sur le refus de Penanger de se battre dans l'église il fait

73. Nos recherches aux Archives départementales des Cotes d'Armor dans les registres paroissiaux n'ont rien donné jusqu'à présent.

ressortir le comportement d'un bon catholique, soucieux de ne pas commettre un sacrilège. En outre, il décrit la force de son protégé qui après avoir reçu un coup fatal, a le cran de rester encore un moment debout : « Il s'est avancé au milieu d'eux, et est allé tomber au milieu du cimetière [74]. Il n'est pas mort comme un poltron, car son épée est tordue jusqu'à la garde » (PAG4).

À l'inverse, de La Lande, le meurtrier, est présenté comme un homme violent, un traître. Si l'arme de Penanger a ainsi été endommagée, c'est à cause de la perfidie de son adversaire qui s'était rendu à Ploumilliau vêtu d'une *jaque de mailles* – un fait, nous l'avons vu, souligné dans la plainte de Fiacre de Kerret – et accompagné de plusieurs de ses hommes. Il y avait donc eu préméditation.

On assiste aussi à un véritable guet-apens par des gens sans scrupules qui n'hésitent pas à frapper un homme, tout jeune [75], présenté comme étant seul contre tous et de surcroît dans un cimetière ! Le document issu des archives départementales d'Ille-et-Vilaine montre pourtant que le frère de Jacques de Kerret, Guy de Kerret, avait pris part au combat. On voit donc encore ici de quel côté se place le compositeur.

Le criminel, de La Lande, est aussi montré comme un individu impitoyable qui ne se laisse pas attendrir par les arguments donnés ci-après par son adversaire, Penanger :

Gwes-all pa oas-te en arme,	Naguère quand tu étais à l'armée,
'Meus bet did 'lies da vuhe ;	je t'ai sauvé plusieurs fois la vie

(GW1)

Ha possubl 've digant Doue,	Est-il possible de la part de Dieu
'Ve te, ma c'henderw, ma lac'hfe !	Que ce soit toi mon cousin qui me tues
Ha ni bugale c'hoerezed	Nous qui sommes les enfants des deux sœurs
Gant 'r memeus mageres maget !	Qui avons été nourris par la même nourrice

(GW2, BMQ2)

Ces appels à la miséricorde au nom de Dieu, de la reconnaissance, ou d'un lien de famille restent sans écho. Rien n'y fait et le cruel Lanascol lui donne le coup de grâce. Je n'ai pu vérifier ces deux affirmations données par Penanger. Quand il dit tout d'abord qu'il a sauvé de La Lande plusieurs fois à l'armée, il n'est pas facile de le savoir même si la version donnée en fac-similé [76] dans la réédition des *Notes de Voyage* révèle que Penanger aurait effectivement servi le Roi et aurait même été sur le point de repartir guerroyer :

74. Ceci est en contradiction avec le rapport d'autopsie qui précise que les blessures ont entraîné une mort subite.

75. Voir la version de Saint-Prix : « *re yaouanc oc'h ho tri da monet*, vous êtes trop jeunes pour y aller ». Ceci est confirmé par l'examen du cadavre de la victime où il est décrit imberbe.

76. Thomas, Yves, *op. cit.* p. 30-31.

An otro Pennanguer à Blouillo	Le seigneur de Penanger de Ploumilliau
Brawan mab dijentil 'zo er vro (bis)	Le plus beau gentilhomme qui soit dans le pays
Zo bet enn zervij ar Roue (bis)	A été au service du roi
'Ari lizer gan-t-han da vont aré (bis)	Et une lettre vient d'arriver pour lui demander [d'y retourner.

Le conflit auquel il pourrait être fait allusion ici serait la guerre de Trente ans qui s'achève en 1648 (traité de Westphalie). En dépit de leur jeune âge, il n'est pas impossible que nos deux protagonistes aient pu y prendre part quand on connaît l'humeur belliqueuse de l'époque. Mais nous n'avons pu trouver les documents qui le confirmeraient. Ensuite, les deux mères n'étaient pas sœurs, c'est une certitude. Qu'elles-mêmes ou leurs enfants aient eu une nourrice commune, c'est possible mais invérifiable.

Par conséquent, en l'absence de preuves, on pourrait se dire que l'auteur a cherché à forcer le trait, lui ou plutôt les divers transmetteurs de la *gwerz* en y insérant des clichés [77]. On aurait alors affaire ici à une interpolation ? Ce phénomène était autrefois courant avec des chants portés par une longue tradition orale en particulier avec des chants présentant des situations identiques [78]. Luzel fait justement cette remarque à propos d'une *gwerz* relatant une autre tragédie sur le même secteur : « Cette chanson [*Le Marquis de Coattredrez*] est si populaire dans le pays de Lannion et de Tréguier, que les chanteurs en intercalent souvent des vers et des couplets entiers dans les pièces qui présentent des situations analogues [79]. » Les différentes versions recueillies deux cents ans après les faits peuvent intégrer sans problème ces nouveaux éléments dans la mesure où ils restent non contrôlables pour le public qui les écoute. En tout cas, en l'occurrence, cela rend le crime encore plus odieux et le criminel plus détestable.

La comparaison entre les deux familles impliquées dans le drame est également soulignée par les différentes versions de la *gwerz*. Le compositeur donne encore plus de poids à la considération des de Kerret dans le pays en faisant cette fois sortir ces mots de la bouche de Madame de Lanascol : « *Tud jentil Keravern zo respektet*, les gens de Kerwern sont respectés » (BMQ3), « ceux de Keravern sont puissants » (BV). À l'opposé, la famille de Lanascol est déconsidérée notamment quand les de Kerret arrivent au manoir pour demander à voir le meurtrier : aucun membre de la famille n'est là pour leur répondre. Ils sont reçus par le seul palefrenier [80] qui dit ne rien savoir ! C'est une belle preuve de lâcheté.

77. Voir : *Dornskridoù Milin*, 28, *Ur Gwaller*, *Gwerin* 1, p. 77, *O Va Doue, ha posubl e ve/ve va c'henderv am dizenorfe*. Oh, mon Dieu, serait-ce possible que ce soit mon cousin qui me déshonore ; ou encore *Rozmelchon*, *Gwerziou 1*, troisième version, p 321 ; ou encore *Gwerziou 1* p. 336, *Le marquis de Coattredrez* ; ou encore : *Alietta ar Bouder*, Anatole Le Braz, Carnet 4, p. 170-172 : *Bugale omp d'an diou c'hoar asuret/Ganet ha maget er memeus ti…* Nous sommes les enfants de deux sœurs, nés et nourris dans la même maison (CRBC, inédit).

78. Voir Gwerziou 2, *Kervegan et des Tourelles*, p. 191 (note) où l'on retrouve la formule de l'épée brisée par la moitié. Ou encore *Gwerziou* 1 p. 336, *Le marquis de Coattredrez*.

79. Luzel, *Gwerziou* 1 p. 348

80. On remarque également dans la gwerz Markiz Trede, *Gwerziou 1*, p. 342-343, que Kerninon, arrivant au manoir de Coatredrez, est reçu par le palefrenier.

La connivence du recteur[81] est aussi mise en évidence quand il fait chercher de La Lande par son sacristain et le paye (BMQ1), quand il demande à ses paroissiens de ne pas bouger lors de l'altercation (GW1) et par conséquent ne cherche pas à apaiser les deux hommes et les empêcher de se battre, ou encore quand il interdit à son vicaire d'aller donner l'absolution au mourant. L'auteur oppose l'attitude peu chrétienne du recteur à celle, charitable au contraire, de son vicaire qui refuse d'obtempérer et va assister le mourant qui pourra ainsi se présenter devant Dieu dans les conditions requises (GW2), et d'une pauvre femme qui le couvre de son manteau et l'assiste jusque la mort (BV). Cela n'empêchera pas le recteur, d'affirmer aux juges la bonne catholicité de la victime. Il s'agissait là de respecter les prohibitions ecclésiastiques et royales qui défendaient notamment à cette époque de faire inhumer des non catholiques en terre bénite.

Après coup, le personnage du seigneur de La Lande trouve un brin d'humanité avec un certain repentir confié à sa mère : je suis allé à Ploumilliau et je voudrais ne pas y avoir été (GW1, BMQ3, BMQ2) et il reconnaît la valeur de celui qu'il vient de tuer : le plus bel arbre qui fût dans le cimetière a été abattu aujourd'hui. (GW2). Les derniers moments du meurtrier sur ses terres de Lanascol sont presque émouvants. Pour un peu, on aurait l'impression qu'il verse quelques larmes lorsqu'il fait ses adieux aux bois de Kerdu. Apparemment, après la destruction de l'allée du château, la tradition orale se contente de cette décision de partir en exil. On ne trouve aucune mention de la justice dans la *gwerz*. L'appel aux juges n'était, semble-t-il pas à l'époque le mode préféré de règlement des conflits dans la société rurale.

•

Quels enseignements peut-on tirer de cette petite recherche ? Si l'on admet que de telles *gwerz* étaient composées au plus près de l'événement dans le temps, on note que plus de deux cents ans après, la complainte, portée par une tradition orale en diverses versions-parentes conserve un certain nombre de détails remarquables dont on a pu vérifier l'authenticité à l'aide de documents d'archives et divers recoupements. Cependant quand la tradition orale en dit plus, il convient de prendre ces éléments supplémentaires avec la plus grande prudence. On ne peut ignorer la subjectivité du compositeur, des transmetteurs, éventuellement des réfecteurs et de l'usure du temps.

On remarque deux autres choses : l'arrêt de la transmission de cette *gwerz* à la veille de la guerre de 1870, près de cent ans après la Révolution, une trentaine d'années avant l'école obligatoire, et son peu d'extension dans l'espace. En dehors des versions de Luzel et de Madame De Saint-Prix,

81. Le recteur et la famille de Lanascol étaient certainement en bons termes. Je les ai retrouvés ensemble dans un acte de baptême : Le trentième de janvier 1660, Julienne, fille de Jean Le Bourva et Marie Yvonne le Goff, parrain : vénérable et discret messire Jacques Le Bourva recteur de Ploumilliau et dame Julienne le Cosquer dame et douairière de Lanascol, la Lande Ploumilliau (Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 5Mi44).

recueillies dans le périmètre restreint de la région de Ploumilliau, elle ne figure dans aucune autre collecte des grands folkloristes du XIXe siècle. Je ne l'ai moi-même jamais entendue en dépit d'un ratissage du secteur. Ce genre d'événement tragique générait habituellement, en même temps que la *gwerz*, un récit qui circulait en parallèle de bouche à oreille. Je n'en ai pas entendu une seule bribe si ce n'est la mention de la petite porte de l'église. Mais ce détail fut noté par le recteur de Ploumilliau dans son cahier de paroisse en 1863, l'année justement où Luzel recueillait sa version pour *la Revue de Bretagne et de Vendée*[82]. Le passage du folkloriste au presbytère a pu être l'occasion de relancer ce mince souvenir parmi le peuple mais apparemment pas la gwerz. On en parle un peu aujourd'hui parce que, ce détail fut mentionné dans un ouvrage de Le Goffic[83] et des journaux locaux en ont parlé. Cette absence du chant dans la mémoire populaire confirme la perte d'un certain intérêt pour de tels sujets à la fin du XIXe siècle et encore plus au XXe même si l'on trouve des exemples qui montrent le contraire[84]. Aujourd'hui, les livres prennent le relais et l'écrit prend le pas sur la tradition orale.

En outre, on ne sait si cette affaire eut une suite sur le plan juridique en dépit de la plainte reçue à Morlaix le lendemain du drame, du déplacement sur les lieux de Richard Nicolas[85], avocat à la cour, et de l'autopsie pratiquée par Cosme Nouèl, chirurgien à Lannion. L'explication est peut-être donnée par le texte de la plainte qui indique que les témoins étaient, « intimidés par l'aucthorité et puissance dud. Sieur de Lanascol et aprehension de ses d. enfans et domestiques ». Comme je l'ai dit, le rapport de Colbert de Croissy en Bretagne en 1665 fourmille d'exemples de gentilhommes qui parviennent ainsi à se soustraire à la justice en quittant le pays et en faisant pression sur ceux qui seraient tentés de parler. C'est peut-être là que

82. Dans le cahier de paroisse, quelqu'un a ajouté après coup (encre et écriture différente) le nom du meurtrier : « son cousin Quemper de Lanascol ». Or, c'est ce que dit une version donnée par Luzel.

83. Le Goffic, Charles, *Contes de l'Armor et de l'Argoat*, Paris, 1928, p. 45-6.

84. Voir Giraudon, Daniel, « *Itron a Gerizel*, la dame de la Ville-basse, étude d'un chant traditionnel en langue bretonne au sujet d'un crime commis en 1663 à Yvias (Côtes-d'Armor) », *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome CXII, Saint-Brieuc, 1983, p. 60-82.

85. Pour l'histoire de la chanson populaire bretonne, il est intéressant de noter que l'avocat séjourna à Lannion à l'hôtellerie du Pélican : « Nous nous serions randus en la ville de lanion et pris nostre logment en *la maison ou pand pour enseigne le pellicand* faict et conclud soubs notre sign[ature] et ceux desd. De Kerret de Richard et de nostre dit adjoint led. *Jour trezième de juin* mil six cens quarante et neuff ainsi signé N. Richard ad[vocat] en la cour ». En effet, cela confirme un élément mentionné en notes par La Villemarqué dans son Barzaz-Breiz à propos d'un événement qui se déroula à peu près à la même époque et relaté dans *la Gwerz Emzivadez Lannion*, l'orpheline de Lannion, Perinaik Mignon : « L'auberge où servait la pauvre fille se nommait l'hôtellerie du Pélican blanc. » De plus, comme l'atteste la mention du registre paroissial de Lannion retrouvée par Gwendal Le Bras (communication Dastum), le meurtre eut lieu le 5 janvier 1695. À deux ans près, c'était la date indiquée dans sa complainte par la laveuse qui chanta ce drame à l'auteur de Barzaz-Breiz.

la complainte historique a pu jouer pleinement son rôle, plaçant le problème sur le plan de l'honneur ou plutôt du déshonneur en poursuivant de manière durable un criminel devant le tribunal du peuple.

Il reste cependant à donner une explication sur la mort du meurtrier à l'âge de 24 ans comme je l'ai noté dans les papiers de famille. Aurait-il été condamné ? Aurait-il été exécuté ? Alors, dans une période postérieure, on aurait fini par estimer que lui, comme les autres personnes associées au meurtre et mentionnées dans la *gwerz*, avaient payé leur dette envers la société et qu'on ne devait plus chanter la chanson[86]. C'est ce qui pourrait donner une autre explication à l'arrêt de la *gwerz* dans la chaîne des transmissions orales.

Donnons le mot de la fin à Madame de Saint-Prix qui termine son travail de terrain en écrivant : « Les deux familles ont toujours été divisées, jusqu'au mariage de Messire de L… avec mademoiselle de la Boissière qui était issue de la famille de Pennanguer. » Autrement dit, ce fut une querelle durable puisque les noces en question eurent lieu le 28 avril 1783 entre Jacques, Yves, Marie Joseph Quemper de Lanascol et Marie, Marquette, Françoise, Julie de la Boissière, fille de Bertrand et de Marie Jeanne de Tavignan de Kertanguy[87]. Eux aussi durent quitter le pays pour émigrer en Angleterre puis en Allemagne, mais pour d'autres raisons.

86. C'est encore une chose que j'ai constatée au cour de mes enquêtes concernant des chansons relatant des crimes. Quand le meurtier a été condamné, on n'a plus le droit de chanter la chanson. Les noms des familles en question, Daniel, Guionvarc'h, Merer (?) sont encore connus dans la région.

87. Renseignements aimablement fournis par le Marquis de Lanascol, le 28 novembre 1981.

Liste des versions utilisées dans cet article

(GW1) *Ann Aotro Penangêr hag an Aotro Delande*
Gwerziou Breiz Izel, 2e volume, p. 202-209, Lorient, Corfmat éditeur, 1868
Chanté par Garandel, surnommé Compagnon l'aveugle (kompagnon dall) Plouaret, 1844

(GW2) *Ann Aotro Penangêr hag an Aotro Delande*
Gwerziou Breiz Izel, Deuxième volume, p. 211-217
Recueillie à Ploumillau (sd)
Chanté par une vieille femme de Ploumilliau (sd)

(BMR) *An aotrou Penn ar guër ac an aotro Delandé*
Bibliothèque municipale de Rennes, ms 1020, p. 8, 25, 26
Dall Compagnon a dicté, 24 juillet 1844

(BMQ1) *An Aotro Pen-an-Guer ac an Aotro Delandé* (variante)
Bibliothèque municipale de Quimper, ms 4553, p. 53-55
Écrite par Luzel (communiqué par M. Lopez) (sd)

(BMQ2) *An Aotro Pen-an-Guer ac an Aotro Delandé* (variante)
Bibliothèque municipale de Quimper, ms 4553, p. 55-57
Écrite par Luzel (sd)

(BMQ3) *An Aotro Pen-an-Guer ac an Aotro Delandé (variante)*
Bibliothèque municipale de Quimper, ms 4553, p. 58-61
Écrite par Luzel (dicté par l'aveugle du Vieux-Marché) (sd)

(BV) *Deslandes et Pénangèr*
« En Basse Bretagne », *Revue de Bretagne et de Vendée*, octobre 1865, p. 310-312 (chanté par une vieille mendiante à Ploumilliau le 12 août 1863)

(SP) *Pennanguer*
Cahier manuscrit de Madame de Saint-Prix, bibliothèque de l'Abbaye de Landevennec (sd)

Annexe 1 – *Manuscrit de Madame de Saint-Prix*[88]

Pennanguer	Penanger (traduction)
An Autrou Pennangêr a Plouillau	Le sieur de Penanger de Ploumilliau
Eo bravan, map digentil en bro	Le plus beau gentilhomme qui soit au [pays
Bravan map dengentil he caffet	Le plus beau gentilhomme que vous [trouverez
Gant anvi ountañ eo bet lazet	A été tué parce qu'on le jalousait.
An Autrou Pennanguer ha Lavaré	Le sieur de Penanger disait
En noblanz Keranvern an deiz a Wouez	Un jour dans le manoir de Keranvern
M'ha mam, n'ha roet dim conge	Ma mère, donnez moi l'autorisation
D'ha vont d'ha Plouillau feté.	D'aller aujourd'hui à Ploumilliau.
Gant m'ha choar an dimesel ar Woasguen	Avec ma sœur, la demoiselle du Goasguen
Yello Guyonic a me d'ha offeren	Le petit Guy et moi, irons à la messe
N'het qued d'ha Plouillau feté	Vous n'irez pas à Ploumilliau aujourd'hui
Rac ho tad zo clan, woar he gwelé.	Car votre père est malade et alité.
Ed hu d'ha Plourec'h d'ha offern bred	Allez à Ploulec'h à la grand-messe
Pe d'ha offern beure d'ha Yaudet	Ou à la messe basse du Yaudet
Disul ec'h hiet m'ar bet savet	Vous irez dimanche s'il est levé
R'he yaouanc oc'h, ho tri, d'ha monet.	Vous êtes tous les trois trop jeunes pour [y aller.
Enobstant m'ar clean d'hac'h sentan	Bien que je vous doive obéissance
Eur graç digannac'h he c'houlennan	Je vous demande une grâce
M'ar vo tolled eur bleuen, en avel	Que l'on jette une plume au vent
Ac er leac'h m'ha gello, m'he ha yell.	Et où elle ira, j'irai.
Pa heuz tollet eur bleuen, en avel	Quand il a jeté une plume au vent
Eo bed conduet gant an drouc el	Elle a été conduite par le mauvais ange
Da monnet en tresec'h Plouillau	Pour aller vers Ploumilliau
Drouc chanc'h gant an nep ec'h heuillou.	Malchance pour celui qui la suivra.
An Autrou Pennanguer ha lare	Le sieur de Penanger disait
En Illis Plouillau p'ha arrué	En arrivant dans l'église de Ploumilliau
Piou a neuz bed an efrontiri	Quel est l'effronté
D'ha alc'houéo m'ha scabell ouzi.	Qui a fermé mon banc à clef.
Person Plouillau a respontas	Le recteur de Ploumilliau répondit
Ha troet hé c'heign d'an auter bras	Le dos tourné à l'autel du chœur
Ar scabell ze n'ha voquet digoret	Ce banc ne sera pas ouvert
Nemet d'ha Delandan, ha d'he potret.	Sauf pour de La Lande et ses hommes.

88. Je remercie le frère Marc Simon responsable de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Gwénolé de Landévennec de m'avoir fait parvenir une copie de cette gwerz. Mes remerciements vont également à Jean-Michel Guilcher, Jean-Yves Monnat, Yannick Le Douget, Annick Le Douget, François Sallou, Yves Coativy, Yves Ollivier, Yves Le Mat, Marie Crenn, Alain Croix, Jean-Yves Marjou, bibliothèques municipales de Rennes et de Quimper, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, et au personnel du CRBC.

An Autrou Pennanguer p'ha n'euz clevet
Woar ar marchepi eo daoulinet
Ho c'hortos clevet ar reson
Deuz a beurz an autrou person.

Le sieur de La Lande quand il a entendu
S'est agenouillé sur le marchepied
En attendant d'en connaître la cause
De la bouche du recteur.

Person Plouillau a lavare
D'he valet sacrist an deiz-se
Ed, d'ha Lanascol breman buan
Ha leret d'an autrou Delandan.

Le recteur de Ploumilliau disait
A son valet-sacristain ce jour-là
Allez à Lanascol vite maintenant
Et dites cela au sieur de La Lande.

N'ha voquet offert ar Sacrific
Quen n'ha vot aru bars en illis.

On ne fera pas le Saint Sacrifice
Tant que vous ne serez pas revenu dans [l'église ;

Leret dezan ha man pennanguer
Stouet woar he daoulin, penn an auter

Dites lui que Penanger est
Agenouillé au bout de l'autel.

Sacrist Plouillau a neuz laret
En Lanascol pa voa arruet
Eman en Plouillau Pennanguer
Ac aneuz want d'ha gavout affer.

Le sacristain de Ploumilliau a dit
En arrivant à Lanascol.
Penanger est à Ploumilliau
Il veut faire des histoires.

An autrou Delandan p'ha neuz clevet
Daou pe tri deuz e dud ha neuz galvet
Quemeret habigou hernaget
Eur goal combat honneuz d'ha gavet.

Le sieur de La Lande quand il a entendu
A appelé deux ou trois de ses gens
Prenez vos habits harnachés
Nous allons avoir un combat sévère.

An autrou Delandan ha lavare
En illis Plouillau p'ha arrue
Autrou Pennanguer sav a leze
Pe m'he d'ha lazo dirac Doue.

Le sieur de La Lande disait
En arrivant dans l'église de Ploumilliau
Sieur de Penanger lève toi de là
Ou je te tuerai devant Dieu.

Gortos den cruel a violant
N'ham laz quet dirac ar sacramant
Mar ne neuz nemeid oud Delandan
N'ho laquit quet a c'hanon d'ha grenan.

Attends, homme cruel et violent
Ne me tue pas devant le saint sacrement
S'il n'y a que toi de La Lande
Vous ne me faites pas trembler.

P'ha sortias dré an dor bihannan
He woa tri cleze ous he treuzan
Daniel, Guianwarc'h ac ar merer
Ha woa bed muntraier Pennanguer.

Quand il sortit par la plus petite porte
Il fut transpercé par trois épées
Daniel, Guianvarc'h et le métayer
Furent les meurtriers de Penanger.

Person Plouillau a lavaras
Ha distro he c'heing d'euz auter bras
N'ha quiteet den deuz an illis
Lest an tud gentil d'ober ho guis.

Le recteur de Ploumilliau dit
À nouveau le dos tourné au grand autel
Que personne ne sorte de l'église
Laissez faire les gentilhommes à leur [guise.

An dimesel ar Woasguen pa neuz guelet

La demoiselle du Goasguen quand elle a [entendu

Er verret querquen eo diredet
Woar ar plaç eo bet siouaz simplet
Rey sikour d'he breur n'he allequet.

S'est rendue aussitôt dans le cimetière
Hélas elle s'est évanouie sur place
Elle ne pouvait venir en aide à son frère.

Cri a vige ar c'halon n'ha gwouilgé
Cruel serait le coeur de celui qui ne [pleurerait

H'en verret Plouillau nep a vige
En étant dans le cimetière de Ploumilliau
Ho vellet an dimesel Woasguen
En voyant la demoiselle du Goasguen
Ho c'houlen d'he breur an absolven.
Demandant l'absolution pour son frère.

Ar person a zo bed arruet
Le recteur est arrivé
Hallas n'ha wouie qued an torfet
Hélas il n'avait pas connaissance du [crime

Eman zo testeni trist da bro
C'est un triste exemple pour le pays
Ha lak ma c'halon en canviou.
Qui met mon cœur en deuil.

An Autrou Delandan a lavaré
Le sieur de La Lande disait
En tall Maner Kerdu p'ha tremene
Près du manoir de Kerdu en passant
Quenavo maner ha coajou Kerdu
Adieu manoir et bois de Kerdu
Biquen, biquen n'ho quelen m'hu.
Jamais, jamais plus je ne vous reverrai ;

M'he a ya breman d'ha Rosambo
Je vais maintenant à Rosambo
D'ha commeret aze an avizou
Pour aller prendre conseil là-bas
D'ha vellet m'ha yont an autrou Crec'hriou
Pour voir mon oncle le sieur de Crec'hriou
Evit goud ac hen eme sicouro.
Pour savoir s'il m'aidera.

An aotrou Crec'hriou aneuz laret
Le sieur de Crec'hriou a dit
D'he niz Delandan p'he neuz an guelet
À son neveu de La Lande quand il l'a vu
Petra a neve a peuz te gred
Qu'as tu fait de nouveau
M'he gwel gouad voar collier ta rochet ;
Je vois du sang sur le col de ta chemise.

An autrou Delandan a neuz laret
Le sieur de La Lande a dit
D'he yont crec'hriou ep n'ac'h a bed
À son oncle Crec'hiou sans le nier du [tout

An autrou pennanguer a zo lazet
Le sieur de Penanger a été tué
Ac he maro zo d'him tamalet.
Et on me reproche sa mort.

Mar hec'he t'heus lazet pennanguer
Si tu as tué Penanger
T'he a renquo quitad ar c'hartier
Il te faudra quitter le quartier
Woar Douar Breiz n'ha franc n'he chomet mui
Ne restez plus ni sur la terre de Bretagne [ni en France

Qued d'ha montroules d'ha ambarquin.
Allez embarquer à Morlaix.

Annexe 2 – *Manuscrit de la bibliothèque municipale de Quimper (ms 4553, p. 53-55)*

An aotro Pen-an-Guèr ac an aotro Délandé	Le seigneur Penanger et le seigneur [Delande
An aotro Penn-an-Guer a Blouilliau	Le seigneur Penanger de Ploumilliau
Brawan mab den-jentil so er vro	Le plus beau gentilhomme qui soit au [pays.
N'aotro Penn-an-Guèr a lavaré	Le seigneur Penanger disait
D'hi vamm, eur zulwez ar beure	À sa mère un dimanche matin :
Ma mamm, clasquet din ma rochédo	Ma mère, allez me chercher mes che- [mises
Ma z'hin d'an oferrenn da Blouilliau	Que j'aille à la messe à Ploumilliau.
Da Blouilliau fété na éfet quet	À Ploumilliau aujourd'hui vous n'irez pas
Gant Delandé oc'h gourdrouset	Vous êtes menacé par Delande
C'hwi iell da Bloulec'h d'an oferrenn-bred	Vous irez à Ploulec'h à la grand messe
Pe d'an oferrenn veuré d'ar Yeaudet	Ou à la messe basse au Yaudet
Ma mamm losquet pluenn gant an awell	Ma mère jetez plume au vent
Hen tu ma iello mé a iell	J'irai du côté où elle ira.
Pluenn gant an awell so gwenntet	La plume au vent a été jetée
Treusek Plouilliau hi so éet	Elle est allée vers Ploumilliau
N'aotro Penn-an-Guèr a lavaré	Le seigneur Penanger disait
Hen iliz Plouilliau pa antrée	En entrant dans l'église de Ploumilliau
Piou neus alc'hoéet ar scabell-man	Qui a fermé ce banc à clef
'Boë m'hon bet sortiet a-nesan	Depuis que j'en suis sorti ?
Ar sakrist desan neus lavaret	Le sacristain lui a dit :
Bars ar scabell na éfet quet	Vous n'irez pas dans ce banc
Gant Delandé hi so alc'hoëet	C'est Delande qui l'a fermé à clef.
N'aotro Penn-an-Guèr pa neus clewet	Le seigneur Penanger quand il a [entendu
N'eul lamp er gador hen so éet	D'un bond a sauté dans le banc.
Person Plouilliau pa neus guèlet	Le recteur de Ploumilliau quand il a vu
D'ar sacrist racdal n'eus lavaret :	À dit immédiatement au sacristain
Eat da Lananscôol da lavaret	Allez dire à Lanascol
M'han Penanger er scabell alc'hoëet	Que Penanger est dans le banc fermé à [clef.
Sacrist Plouilliau a lavaré	Le sacristain de Ploumilliau disait
Bars en Lanascôol pa arrue	En arrivant à Lanascol
Deïz mad a joa oll hen ty-man	Bonjour et joie à tous dans cette mai- [son
N'aôtro Délandé pe-lec'h é'm'hân	Où est le seigneur Delande ?
E m'hân er gambr e nônn bréparin	Il est dans la chambre à se préparer
Monet d'an oferrenn da Keraudi	Pour aller à la messe à Keraudy
Mé sô deuet aman da lavaret	Je suis venu dire ici
M'han Penanguer er scabell alc'hoëet	Que Penanger est dans le banc fermé à [clef
N'aotrô Délandé pa neus clewet	Le seigneur Delande quand il a entendu
Eun habit hernachet n'eus lakaët (gwisquet)	Il a mit un habit cuirassé
Hen trésé Plouilliau hen sô éet	Il a pris le chemin de Ploumilliau
Gant-han daou pé tri deus hi baôtret	Accompagné de deux ou trois de ses [hommes.
N'aôtro Délandé a lavaré	Le seigneur Delande disait

D'an Aôtro Penanguèr, vell m'hen guélé
Deus-té ractaal é-maës ar scabell-sé
Pé me da lâza dirac Doue
A possubl a vé o ma zalver
A ven lazet dirac an aoter
Person Plouillau a lavaré
Hi gueingn d'an auter pa zistroë :
Chomet attentif gant hô offic
Laist an dut jentil hag hô divis
Mar hâa Penanguer dré an nor vras
Na chomet hinin dirac hi faç
Nè quet drè an nôr vras a so èet

Drè an nor vihan eo sortiet
Drè an nor vihan eo sortiet
Mab ar Bihan a neus rancontret
A roas désan an taôl quentan
Délandé an eill, an divoësan
E m'hân er vered voar he c'hein
Hi gleze pleguet betek ar goardâ
Hi gléze betek 'r goardâ pleguet
N'è quet hen poueltron so marwet
Ar somm a daou c'hant skoët eo coustet

Dar berson Plouilliau bèsan casset

Hi sacrist d'annons ar c'hèzèlo
A oa Penanguer hen Plouilliau
N'aotro Dèlandé a lavaré
Da Varquis Rosambaou hen deiz-sé
N'aotro Penanguer a so lâzet
Aon meus na vo din tamalet
Ma eo n'aotro Penanguer lâzet
Quitaat ar vro a renqfet
Quitaat ar vro a renqfet
Tud jentil Kerawern so respectet

N'aotro Délandé a lavaré
Deus a Lanascol pa guitaë :
Adieu Lananscol ha Keraudy
Birwiquenn n'hô guelan-me mui !

Au seigneur Penanger en le voyant :
Sors de suite de ce banc
Où je te tuerai devant Dieu.
Serait-ce possible, ô mon Sauveur
Que je fusse tué devant l'autel ?
Le recteur de Ploumilliau disait
Le dos tourné à l'autel
Restez attentifs sur la messe
Laissez les gentilshommes se disputer
Si Penanger passe par la grande porte
Que personne ne reste devant lui.
Ce n'est pas par la grande porte qu'il [est sorti
Il est sorti par la petite porte
Il est sorti par la petite porte
Il a rencontré le fils Le Bihan
Qui lui donna le premier coup.
Delande lui porta le second, le dernier
Il est dans le cimetière face contre terre
Son épée pliée juqu'à la garde
Son épée jusqu'à la garde est pliée
Il n'est pas mort en poltron.
Cela a coûté la somme de deux cents [écus

Au recteur de Ploumilliau pour avoir [envoyé
Son sacristain annoncer la nouvelle
Que Penanger était à ploumilliau.
Le seigneur Delande disait
Au marquis de Rosambo ce jour-là :
Le seigneur Penanger est tué
Je crains que l'on m'accuse du crime
Si le seigneur Penanger est tué
Vous devrez quitter le pays
Vous devrez quitter le pays
Les gentilshommes de Keranvern sont [respectés ;
Le seigneur delande disait
Quand il quittait Lanascol :
Adieu Lanascol et Keraudy
Je ne vous reverrai jamais plus.

RESUME

Depuis fort longtemps, il fut de coutume en Basse-Bretagne de composer ce qu'on appelle en breton des *gwerzioù* des ballades historiques, au sujet de faits divers authentiques, ou supposés tels, ayant marqué la vie des villages et destinés à en garder le souvenir. Ainsi mis en vers, à chaud, puis transmis de génération en génération, de bouche à oreille, certains d'entre eux, ayant marqué la sensibilité du peuple plus que d'autres, ont franchi les siècles. On en perçoit encore aujourd'hui des échos chez les anciens et ils sont repris par de jeunes artistes. Cette étude porte sur l'une de ces complaintes qui évoque une querelle sanglante entre deux petits nobles du Trégor au XVII^e^ siècle pour une question de prééminences, une affaire de banc dans l'église de Ploumilliau. La confrontation des différentes versions ou variantes de ce chant tragique avec des documents d'archives, leur position dans l'histoire de la chanson populaire en Basse-Bretagne, permettent de mettre en lumière à la fois les mécanismes de la composition et de la transmission orale et d'établir le degré d'authenticité de leur contenu.

ABSTRACT

For centuries, it was the custom in Lower-Brittany to compose what are called in Breton, gwerziou*, that is to say historical ballads, to commemorate true, or allegedly true, notorious local events. Some of these ballads, composed while the events were current then passed on orally from generation to generation, particularly caught the popular imagination and lived on over the centuries. There are still echoes of them in the memories of the older people and they have become popular again through the voices of young artists today. The ballad studied here dates back to the 17^th^ Century. It deals with a fatal quarrel between two men of the gentry in Tregor, over a question of precedence regarding a pew in the church of Ploumilliau. Bringing together the various versions of that tragic ballad with archival documents and situating them within the history of popular ballads in lower Brittany allows both the mechanisms of creation as well as those of transmission to be illuminated and also allows the authenticity of their content to be gauged.*